

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



Japon : gestion des ressources côtières

Le Marine Stewardship Council (MSC)

Pêcheries des îles du Pacifique

Australie : communautés de pêche autochtones

Mauritanie : les QIT

Réunion du Comité des pêches de la FAO



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 58 | MARS 2011

PHILIPPE FAVRELIÈRE/ PÊCHE ET DÉVELOPPEMENT

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Pêche
de Jiaur Rahman
www.jiaurrahman.com/pages/gallery7.html

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde

tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Femme plongeant pour récolter des
algues, Ramanathapuram, Inde
Photo Shilpi Sharma



JAPON

Les humains et la mer 4

Le concept de *Satoumi* pour la gestion des
ressources côtières

OPINION

Quittez le devant de la scène ! 8

Le programme de labélisation du MSC
penche en faveur de la pêche industrielle

PRÉSENTATION

Le poisson appartient au peuple .. 12

Un film de 79 minutes produit
en 2010 avec l'appui de pêcheurs artisans

ANALYSE

Une idée dangereuse 14

L'Aquaculture Stewardship Council
ne sera sans doute pas une force positive

ÎLES DU PACIFIQUE

Gestion transfrontalière 22

Cela pourrait intéresser aussi
d'autres pays en développement

AUSTRALIE

Au pays de l'eau salée 26

Les Aborigènes gèrent
des écosystèmes marins et côtiers

MAURITANIE

Le spectre des QIT 32

C'est la méthode préconisée
pour réduire les capacités de capture

COMPTE-RENDU

Unis pour le changement 36

Les pêcheurs brésiliens
réclament le respect de leurs droits

ANALYSE

Les coûts de la certification 41

Le MSC n'apporte pas la preuve qu'il
freine la surexploitation des ressources

COMPTE-RENDU

Un secteur bien en vue 46

La dernière réunion du
Comité des pêches de la FAO

ÉDITORIAL..... 3

BRÈVES 50



IN SOLIDARIDAD
EN SOLIDARITE
IN SOLIDARITY
EM SOLIDARIETÄ

एक्यता सर्वको

ROLF WILLMANN

Une affiche de la Conférence des travailleurs
de la pêche et de leurs sympathisants, Rome, 1984

Pour une pêche artisanale participative

L'ICSF a 25 ans, et considère qu'il doit continuer à promouvoir des pêches à faible impact environnemental

Il y a vingt-cinq ans que le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) s'est constitué à Trivandrum, Inde. C'était donc en 1986, quatre ans après l'adoption de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. À cette époque, les organismes donateurs et les gouvernements proclamaient qu'il fallait absolument soutenir l'expansion des pêches industrielles afin d'augmenter la production mondiale de poisson et réduire la pauvreté et la malnutrition dans les pays littoraux en voie de développement. L'ICSF préconisait au contraire des pêcheries artisanales et à petite échelle équitables, participatives, durables et autosuffisantes.

C'est dans cet état d'esprit que notre Collectif a apporté son appui à la formation d'organisations de pêcheurs au niveau national, régional et mondial, qu'il a fourni des analyses, des informations et des formations pour une meilleure compréhension et une meilleure exposition des préoccupations et des intérêts des petits pêcheurs. Des efforts particuliers ont été accomplis afin de mettre en valeur le rôle des femmes dans la pêche et les communautés de pêcheurs et de définir une vision féministe du développement des pêches.

Avec pour objectif de faire participer davantage la société civile à l'élaboration des politiques et des programmes de la pêche à différents niveaux, et pour trouver des solutions à certains des problèmes majeurs de la pêche artisanale et à petite échelle, l'ICSF s'est associé à plusieurs processus internationaux : Conférence sur l'environnement et le développement des Nations unies, Accord des Nations unies sur les stocks de poissons, Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le travail dans le secteur de la pêche (OIT, 2007).

Les dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable portant sur l'accès préférentiel des pêcheurs artisans à leurs lieux de pêche traditionnels sont directement le fruit des efforts de l'ICSF. Notre Collectif a aussi préconisé, en matière de développement et de gestion des pêches, une démarche fondée sur les droits humains. Au cours des cinq dernières années, les thèmes de la pêche artisanale et des droits humains retiennent de plus en plus l'attention de la communauté internationale ; pour preuve notamment la récente décision du Comité des pêches de la FAO d'examiner les diverses options envisageables pour un instrument international négocié portant sur les pêches artisanales.

Il y a eu des progrès, mais de vieux problèmes subsistent. Il reste aux organisations de pêcheurs de divers niveaux à concrétiser sur le terrain, au sein des communautés de pêcheurs, les gains obtenus dans le cadre des processus internationaux. Des engins et techniques

de pêche qui ont un lourd impact sur l'environnement (chalutage de fond...) restent choses communes. Certains éléments de la pêche artisanale et à petite échelle se diversifient et deviennent singulièrement plus réceptifs aux sollicitations du marché. Ce sous-secteur devient plus complexe et de nouveaux problèmes d'équité et de durabilité y apparaissent. Par ailleurs, de plus en plus de gens n'appartenant pas au monde de la pêche sont en quête de moyens de subsistance dans cette activité. Et les systèmes de gestion fondés sur le marché conditionnent de plus en plus l'accès aux débouchés.

Le processus de mondialisation en cours se traduit par de nouveaux défis sur le littoral et dans les zones côtières : exploration pétrolière et gazière, extraction, industrialisation, développement incontrôlé de l'aquaculture... Tout cela entraîne des pollutions, des déplacements de population, des bouleversements dans les activités de pêche, avec la perte de moyens d'existence.

Et des projets de protection de l'environnement marin et côtier, correspondant aux priorités de donateurs qui font l'impasse sur les aspects sociaux, conduisent à marginaliser les pêcheurs sur leurs propres lieux de pêche traditionnels. Le changement climatique constitue aussi une menace pour les communautés côtières ; et les catastrophes naturelles (tsunamis, cyclones...) ont pris une nouvelle ampleur depuis quelque temps.

À l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, l'ICSF a demandé à ses membres et à des sympathisants de s'exprimer sur le rôle que le Collectif devrait tenir dans le monde de la pêche, sur les meilleures façons de s'impliquer en faveur de gains durables pour les communautés de pêcheurs (voir le Supplément). Leurs réponses stimulantes disent que nous devons continuer à promouvoir des pêches à faible impact environnemental et une démarche fondée sur des droits et des responsabilités en matière de développement et de gestion des pêches, à faire participer les jeunes, à accorder plus d'attention aux conditions de travail, à la lutte contre la pauvreté et la faim dans les populations qui dépendent de la pêche. L'ICSF prend bonne note de ces suggestions et entend bien renforcer ses efforts pour influencer l'opinion mondiale, régionale et nationale sur la pêche et le changement climatique. On travaillera à renforcer les capacités des organisations de pêcheurs, à leur donner plus de cohérence au niveau national, régional et international. L'ICSF profitera du travail préparatoire qui sera réalisé en vue du nouvel instrument international sur la pêche artisanale proposé par la FAO pour traiter certains des nouveaux défis auxquels sont confrontées les communautés de pêcheurs et pour répondre aux attentes exprimées par les membres de notre Collectif et ses sympathisants.



Les Humains et la Mer

Le concept japonais de *Satoumi* pour la gestion des ressources côtières repose essentiellement sur la participation ascendante des communautés locales

4

L'Initiative *Satoyama* a été adoptée par la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Nagoya, Japon, en octobre 2010. Comme l'a relevé la revue SAMUDRA dans le numéro 57 de novembre 2010, la COP10 reconnaît explicitement dans l'Initiative *Satoyama* « un outil susceptible de mieux faire comprendre et soutenir, au profit de la diversité biologique et du bien-être de l'Humanité, les milieux naturels sur lesquels l'homme a un impact ».

Satoyama est un mot japonais qui signifie « montagnes dans des zones résidentielles » (*sato* = zone résidentielle, *yama* = montagne). La version marine et côtière de *Satoyama* est *Satoumi* (*umi* = mer). *Satoyama* et *Satoumi* sont des concepts qui reposent sur de vieilles pratiques relatives à la gestion des terres et du littoral.

Il s'agit généralement d'initiatives pour utiliser durablement et préserver les services qu'offrent les écosystèmes.

Ces traditions ont permis une utilisation durable des ressources naturelles et représentent un modèle historique pour une bonne maîtrise de l'environnement, une bonne gestion des ressources, ce qui est facteur de bien-être pour les populations.

Il s'agit généralement d'initiatives prises par les diverses parties prenantes pour utiliser durablement et préserver les services qu'offrent les écosystèmes. La pratique d'efforts collectifs par les intéressés (la population locale) en vue de la gestion des ressources a commencé avant l'époque Edo (terminée en 1868) lorsque les propriétaires terriens féodaux

concéderent aux pêcheurs et forestiers locaux des droits pour gérer et exploiter la ressource en contrepartie d'un prélèvement sur les récoltes. Au cours de cette période, les ressources marines étaient particulièrement importantes pour répondre aux besoins alimentaires de la population. Pour des raisons religieuses, les Japonais ne consommaient pas la viande du bétail ; les produits de la mer étaient donc leur principale source de protéines. Malgré l'importance de la demande, les ressources marines et côtières ont été préservées pendant des siècles grâce aux efforts collectifs des gens. Il existe des archives attestant par exemple que, depuis plus de 600 ans, certaines localités veillaient à une exploitation durable de l'ormeau.

Des activités inspirées du *Satoumi* existent toujours dans diverses communautés côtières du Japon. Les gouvernements de l'ère Meiji (commençant en 1868) surveillaient rigoureusement les réglementations traditionnelles locales des pêches et essayaient de les incorporer dans le nouveau système administratif. Le gouvernement actuel délivre des permis (appelés droits de pêche) qui accordent aux pêcheurs locaux un accès exclusif à des ressources halieutiques dans des secteurs bien définis.

Avantages durables

L'Administration ne prélève plus une portion de la récolte mais collecte des taxes et la redevance sur les permis. Ce système continue à inciter les pêcheurs locaux à bien gérer collectivement les ressources auxquelles ils ont accès afin de maximiser dans la durée leurs profits. Des aires marines protégées (AMP) et autres projets de conservation territoriale ont vu le jour à l'initiative de communautés

Cet article a été écrit par **Nobuyuki Yagi** (yagi@fs.a.u-tokyo.ac.jp) de l'Université de Tokyo, Japon

locales soucieuses de s'autodiscipliner. Mais bon nombre de règlements locaux n'ont pas été répertoriés à ce jour dans les textes officiels, apparemment à cause de leur caractère trop local justement. Ces règlements sont appliqués aujourd'hui d'un commun accord au sein de diverses communautés de pêcheurs, et on est loin d'avoir un tableau complet de toutes ces initiatives.

De fin 2009 au début de l'année 2010, une équipe de l'Université de Tokyo a réalisé une enquête visant à obtenir une vision globale des AMP côtières du pays. En tout 1 161 endroits ont ainsi été répertoriés. Le tableau de p. 6 indique le nombre d'AMP japonaises selon leur mode de gestion. La protection est assurée par des instruments juridiques diversifiés. Les six types d'AMP sont les suivants : 1) parcs marins établis dans le cadre de la loi relative aux parcs naturels (gérés par le ministère de l'environnement, 2) aires marines spéciales établies dans le cadre de la loi relative à la conservation de la nature (gérées par le ministère de l'environnement), 3) zones protégées spéciales au sein d'aires de protection spéciales de la faune et la flore, qui sont établies dans le cadre de la législation sur la protection de la vie sauvage et sur la chasse (gérées par le ministère de l'environnement, 4) eaux protégées établies par la loi relative à la protection des ressources halieutiques (gérées par le ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches), 5) zones *no-take* officielles, où le prélèvement d'animaux et plantes aquatiques est interdit, établies dans le cadre de la loi relative à la pêche et des réglementations de coordination préfectorales (gérées par le ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches), 6) zones *no-take* établies dans le cadre d'accords volontaires entre les membres d'Associations coopératives de pêche (ACP).

Sur les 1 161 endroits répertoriés, 1 055 font l'objet d'une réglementation de la pêche, qui porte plus précisément sur l'interdiction de prélever diverses espèces de poissons. Pendant longtemps, on ne disposait pas du nombre exact d'AMP créées volontairement à partir d'initiatives locales. Cette étude en a répertorié 387, et c'est la première publication qui montre ainsi que 30 % environ des AMP japonaises sont la concrétisation de projets communautaires

volontaires de *no-take zones* (pêche interdite). Les AMP gérées par le ministère de l'environnement fonctionnent selon une démarche descendante, où le principal acteur est donc l'Administration centrale. Les AMP de pêche gérées par le ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches sont, par contre, dans une démarche ascendante, où les fonctions informelles des coopératives de pêche ont donc une importance cruciale.

Cette étude ne précise pas la superficie totale des AMP japonaises. On manque en effet d'informations sur d'éventuels chevauchements entre différents types d'AMP et sur les dimensions exactes de certaines zones *no-take* d'origine communautaire et volontaire. Au stade actuel, il est ainsi difficile de calculer avec précision la superficie totale des zones concernées. Le nombre de ces *no-take zones* peut s'expliquer par le système de gestion des pêches au Japon, qui traditionnellement a recours au contrôle des entrées et à l'attribution de secteurs de pêche. Actuellement l'Administration octroie divers secteurs aux coopératives via les permis de pêche. Cela se fait fréquemment en tenant compte du système traditionnel de tenure relatif à la gestion des ressources côtières, ce qui assure une cogestion fondée sur des droits au sein des communautés.

Coopératives de pêche

Au 31 mars 2009, la Direction des pêches du Japon répertoriait 1 092 coopératives de pêche. Beaucoup d'entre elles déclaraient une zone *no-take*, certaines deux, d'autres aucune. Le nombre de zones *no-take* paraît raisonnable compte tenu du fait qu'il correspond grosso modo au nombre de coopératives. Voyons quels sont les mécanismes qui permettent de faire respecter la réglementation dans les zones de pêche interdite établies librement à l'initiative des pêcheurs eux-mêmes. Premièrement, les membres d'une même coopérative ont intérêt à assurer



AMP et autres projets de conservation territoriale ont vu le jour à l'initiative de communautés locales soucieuses de s'autodiscipliner

une surveillance mutuelle sur ces zones. Comme le contrôle des entrées dans les pêcheries côtières est strictement maintenu par le système des droits de pêche imposé par l'Administration, ceux qui appartiennent à une coopérative ont collectivement et dans la durée la possibilité d'exploiter les ressources halieutiques présentes dans leur secteur. C'est donc le même groupe de pêcheurs qui supporte le coût de la préservation des stocks et qui récolte les fruits de ces initiatives locales. Une fois prise collectivement leur décision de créer une zone interdite en vue d'optimiser les profits dans l'avenir, les pêcheurs ont de bonnes raisons de respecter les mesures de conservation, et des dispositions sont prises en ce sens pour empêcher le braconnage. Des pêcheurs ont dit aux auteurs de cette étude qu'ils surveillent les positions des bateaux de leurs collègues en mer à l'aide de systèmes de localisation, de téléphones portables et autres moyens de communication. En cas de non-respect de la réglementation, des amendes sont souvent infligées.

Deuxièmement, les membres de la coopérative considèrent que les zones d'interdiction de pêche librement établies doivent être respectées tout autant que les autres zones d'interdiction. On estime que la majorité des zones *no-take* et des eaux protégées juridiquement contraignantes qui sont répertoriées dans les réglementations préfectorales relatives

à la pêche trouvent leur origine dans de précédentes initiatives de conservation librement prises par des acteurs locaux. Au Japon, la gestion communautaire des ressources côtières a commencé il y a plus de 250 ans. Les archives montrent que la réglementation des pêches de la préfecture de Tokushima, mise en œuvre en 1895, contenait des mesures de fermeture géographiques et temporelles. Il y a 115 ans, ce n'était pas une nouveauté mais tout simplement l'officialisation de dispositifs d'autodiscipline communautaire préexistants. Cette observation est sensée, étant donné que les coûts induits par la création d'une zone de pêche interdite à partir de rien sont habituellement plus élevés que s'il s'agit de réautoriser officiellement des règles coutumières déjà en place. Lorsque la zone d'interdiction d'initiative locale et la zone d'interdiction imposée par les pouvoirs publics ont une origine semblable, les membres de la coopérative concernée ont tendance à réagir pareillement à la réglementation dans les deux cas.

Pourquoi beaucoup d'AMP d'initiative locale volontaire n'apparaissent-elles pas dans les textes officiels ? Les coopératives de pêche ont généralement des règles à la fois écrites et non écrites, et nombreuses sont les AMP qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration officielle. Si certaines sont absentes des documents de l'Administration, il y a des raisons. Premièrement, les AMP juridiquement non contraignantes sont relativement récentes et ont raté le moment des grandes révisions et coordinations des réglementations préfectorales en matière de pêche. Et les membres de coopératives préfèrent échapper aux procédures rigoureuses de documentation indispensables pour procéder à la déclaration administrative d'une AMP et obtenir son autorisation officielle, surtout lorsque cette aire protégée locale est déjà bien respectée malgré l'absence de statut officiel.

Deuxièmement, les pêcheurs préfèrent agir en souplesse pour protéger les espèces migratoires. Dans le cas du lançon de la baie d'Ise, par exemple, la zone couverte par l'AMP autonome varie chaque semaine afin que les stocks migratoires aient la possibilité de s'échapper. Si la réglementation locale avait été officialisée, elle n'aurait pas eu assez de souplesse pour

Tableau : les AMP japonaises

Type	Autorité gestionnaire	Cadre juridique	Nombre
Parcs marins	Ministère de l'environnement	Loi sur les parcs naturels	82
Aires marines spéciales	Ministère de l'environnement	Loi sur la conservation de la nature	1
Aires de protection de la faune et de la flore	Ministère de l'environnement	Loi sur la protection de la vie sauvage et sur la chasse	23
Eaux protégées	Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches	Loi sur la protection des ressources halieutiques	52
Zones no-take officielles	Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches	Réglementations de coordination préfectorales sur la pêche	616
Zones no-take communautaires et volontaires	Associations coopératives de pêche (ACP) locales	Réglementations écrites et non écrites des ACP	387

(Source : Yagi et al., 2010. Marine Protected Areas in Japan : Institutional Background and Management Framework. Marine Policy (2010), Vol. 34, n° 6, p. 1300-1306)

pouvoir s'adapter pleinement à la rapidité des changements dans les zones d'extension des espèces à protéger.

Les activités de *Satoumi* ne se limitent pas à la création d'AMP librement imposées. Elles expriment aussi une interaction positive avec l'environnement : réhabilitation des habitats, reboisement en amont des rivières pour améliorer la qualité de l'eau. Dans ces actions sur l'environnement (qui n'avaient pas été retenues par l'étude de l'Université de Tokyo), citons aussi la plantation d'algues, l'enlèvement de sédiments sur les fonds, la suppression d'espèces exotiques. La biodiversité marine et côtière immédiate est ainsi mieux protégée que dans l'environnement voisin. Sur la base de discussions qui ont lieu dans le cadre de la CDB, il apparaît souhaitable de ne pas se focaliser uniquement sur la superficie totale des AMP mais aussi de prendre en compte l'intensité des activités de *Satoumi* qui incluent notamment les projets de conservation entrepris par les acteurs locaux. Il en résultera une évaluation plus juste et plus holistique des efforts de conservation de l'environnement marin.

Cette démarche japonaise de *Satoumi* appliquée aux AMP est-elle transférable en d'autres parties du monde ? Pour répondre à cette question, il faut bien noter que le respect des règles en matière de *Satoumi* et d'AMP se fonde sur le contrôle mutuel et des sanctions communautaires, chacun partageant à la fois les coûts et les profits de l'initiative collective.

Satoumi et AMP volontaire constituent un outil prometteur pour tous ceux qui participent au groupe de cogestion. Il ne s'agit pas de pur altruisme mais d'une extension logique du système de tenure garanti pas la législation nationale.

Les usagers doivent se sentir concernés par la durabilité des ressources en jeu et penser que les profits espérés seront supérieurs aux coûts du moment. À cet égard, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que des intervenants étrangers au projet de conservation n'aient pas accès aux zones *no-take* (pêche interdite). Au Japon, le droit de pêche attribué par l'Administration donne au détenteur du permis un accès exclusif aux ressources halieutiques. Selon les dispositions de la loi sur la pêche, il s'agit d'un droit de propriété non transférable. En retour, les coopératives (ACP) sont tenues de fixer



Les *Satoumi* sont des paysages côtiers et marins façonnés et maintenus par une longue relation entre les Humains et les écosystèmes

leurs règles pour une gestion collective et l'exploitation des ressources présentes dans l'espace foncier dont elles disposent. En l'absence de tels droits d'usage territoriaux garantis par l'État ou une autorité appropriée, le système japonais de *Satoumi* et d'AMP volontaires serait peut-être difficile à transposer dans d'autres pays.

Pour plus d'information



hitoumi.jp/hozen/
***Satoumi* : rapports et publications**
 (en japonais)

ourworld.unu.edu/en/satoumi-the-link-between-humans-and-the-sea/

***Satoumi* : lien entre les Humains et la mer**

www.env.go.jp/water/heisa/satoumi/common/EMEC8_Report.pdf

Atelier international sur le *Satoumi*

www.ias.unu.edu/sub_page.aspx?catID=111&ddID=1418

Écosystèmes *Satoyama-Satoumi* et bien-être humain, 2010, Université des Nations unies

Quittez le devant de la scène !

Le programme de labélisation du MSC penche en faveur de la pêche industrielle et n'a guère d'intérêt pour la pêche artisanale

C'est en 1997 que Unilever et WWF (Fonds mondial pour la nature) ont créé le Marine Stewardship Council (MSC) qui est un organisme de certification de produits de la mer. Dans sa déclaration de mission de 1998, le MSC affirmait vouloir protéger les ressources mondiales de produits de la mer. À travers ses activités de certification et de labélisation écologiques, il entendait utiliser le pouvoir des consommateurs pour assurer un approvisionnement durable du marché mondial. Sa mission ne porte pas sur la préservation des cultures du monde de la pêche ou des écosystèmes.

qui innovent. Voici deux questions de bon sens : la plupart des pays réceptifs à l'éco-étiquetage connaissant actuellement des difficultés économiques, combien de consommateurs vont accepter de payer leur poisson plus cher ? Et si c'est le cas, y aura-t-il des retombées jusque dans la poche des pêcheurs ? Les normes MSC ne disent rien à ce sujet. Et si un nombre important de pêcheries mordent à l'hameçon et optent pour l'écolabel, la certification deviendra finalement une simple condition d'accès au marché, ce qui augmentera encore les coûts dans le métier : une prime supplémentaire versée par les pêcheurs pour avoir la possibilité de vendre à n'importe quel prix.

Comme le fait remarquer Stefano Ponte dans son étude de cas intitulée *Écolabels et commerce du poisson : la certification du Marine Stewardship Council et la filière du merlu en Afrique du Sud*, le MSC est un instrument technique, économique par lequel les grosses sociétés qui font commerce de produits de la mer peuvent externaliser leurs responsabilités en matière de pêche durable, et faire passer le coût de l'opération sur le dos des pêcheurs. « Une plus grande durabilité peut sans doute résulter de ces initiatives, mais c'est rarement les consommateurs et les sociétés des pays du Nord qui paient la facture », note Stefano Ponte. Le coût de la certification MSC sera pris en charge par les petits pêcheurs des pays en développement, par des régions rurales et pauvres de ces pays. Et cela ne se limite pas aux opérations d'évaluation. Le MSC ne tient pas compte de l'impact social lorsque des opérateurs industriels brisent des syndicats de pêcheurs et exploitent des stocks qui traditionnellement faisaient vivre des petits pêcheurs.

Les limites de la certification

Les plaintes concernant les coûts externalisés des pêcheries qui portent le

Les plaintes concernant les coûts externalisés des pêcheries qui portent le label MSC sont rarement traitées comme il conviendrait.

Le MSC courtise agressivement les petits pêcheurs, surtout dans les pays en développement. Ceux qui envisagent de se lancer dans le processus de certification feraient donc bien d'étudier de près la mission du MSC et d'essayer de comprendre les coûts et avantages, en particulier qui supporte les coûts et qui empêche les profits.

Dans son article *Une certification gagnante* publié dans le numéro 56 de la revue SAMUDRA, juillet 2010, Oluymisi Oloruntuyi, responsable du programme Pêcheries des pays en développement au MSC, cite les meilleurs prix que peuvent occasionnellement obtenir les produits certifiés MSC pour inciter les gens à entrer dans ce programme. Mais les pêcheurs et les commerçants qui ont l'expérience des choses savent bien que le prix fort c'est pour ceux qui se lancent tôt dans une production ou un mode de marketing

Cet article a été écrit par **Paul Molyneaux** (moly213@gmail.com)

label MSC sont rarement traitées comme il conviendrait. « Tout système de certification a ses limites », dit Brendan May, ancien directeur général du MSC, en faisant l'impasse sur les problèmes non retenus par la déclaration de mission de cet organisme. Le MSC n'est pas obligé de s'excuser pour la façon dont il a été structuré, et il aurait bien du mal à traiter tous les problèmes énoncés par ses critiques. Pour le MSC, *durabilité* veut dire que les pêcheries apportent une production régulière au marché international, ce qui nécessite un système de certification basé sur la science et générateur d'économie d'échelle. Tant que sa production ne va pas au-delà des niveaux de recrutement des espèces ciblées et que ses engins de capture sont considérés comme convenablement sélectifs, une pêcherie qui le souhaite peut généralement se conformer aux normes MSC.

Le nombre croissant de produits de la mer suspects pourtant revêtus du label MSC conduit à s'interroger sur la fidélité de cet organisme à ses propres normes. Dans un article publié par la revue *Nature* de septembre 2010, d'éminents scientifiques des pêches (Daniel Pauly, Sydney Holt...) ont critiqué le MSC pour avoir accordé sa certification à certaines pêcheries, notamment pour la légine australe (bar du Chili) et le krill de l'Antarctique.

Le MSC a sans doute revu sa déclaration de mission pour y inclure la notion de santé des océans, mais il reste que la plupart des produits de la mer portant le label MSC proviennent de chalutiers industriels. La plupart de ces navires ont des problèmes de prises accessoires (dont on ne connaît pas bien les conséquences) et des antécédents de dépassement de quotas. La certification c'est bien joli sur le papier, mais ces pêcheries opèrent loin des regards du public. Les observateurs ne couvrant pas 100 % des opérations, il est évident qu'on ne peut ignorer les possibilités de high-grading (écrémage) et de sous-déclaration des rejets et des débarquements. Les dégâts causés par le chalutage sur les fonds ont aussi de fâcheuses conséquences pour le poisson et pour les pêcheurs. Selon l'Aquarium de la baie de Monterey en Californie, les chaluts pélagiques utilisés dans la pêcherie de lieu de l'Alaska certifiée par le MSC sont pour 44 % du temps d'immersion en contact avec le fond ;

et « l'impact sur l'habitat et l'écosystème est considéré comme sérieux au vu des critères de notre Seafood Watch ».

Comme le fait remarquer Stefano Ponte dans son étude de cas, le MSC doit mettre en balance rentabilité des sociétés et durabilité de la ressource, ce qui a transformé la certification en une sorte de rituel qui permet à des entreprises de pêche industrielle et de gros négoce de produits de la mer de « s'afficher davantage sur le marché sous couvert de durabilité ». Dans son article de SAMUDRA, Olyemisi Oloruntuyi note que les pêcheries des pays en développement fournissent la moitié des exportations mondiales de produits de la mer. Pour que le MSC atteigne son objectif qui est d'assurer un approvisionnement constant du marché mondial (c'est-à-dire essentiellement les grandes zones urbaines des pays développés), il lui faudra bien trouver les moyens de certifier également ces pêcheries. Plutôt que de faire de meilleurs prix pour les producteurs un élément de ses normes (ce qui serait une promesse de bien-être économique pour les communautés de pêche), le MSC incite les pêcheurs à valoriser eux-mêmes leur production en achetant un certificat de durabilité.

Pour rendre possible la certification de la petite pêche dans son modèle industriel, le MSC propose de fonder sur des éléments de remplacement l'évaluation des nombreuses pêcheries ne disposant pas de données suffisantes. Il expérimente

VITOR JOSÉ RAMOS/MSC



À ce jour, le label MSC a été attribué à 105 pêcheries, où opèrent le plus souvent des chalutiers industriels

donc dans plusieurs petites pêcheries son Analyse de susceptibilité de la productivité (PSA). Cette PSA est une mesure subjective de la productivité du stock ciblé et de sa susceptibilité à la surpêche, à partir de la probabilité pour l'espèce d'entrer en contact avec l'engin de pêche mis en œuvre. Il y a une feuille de calcul PSA qui peut être utilisée pour évaluer pratiquement toutes sortes de pêcheries. Les certificateurs introduisent le chiffre correspondant à leur « meilleure estimation » dans les diverses colonnes et déterminent ainsi si la pêcherie parvient ou pas à se conformer aux normes du MSC.

On comprend bien qu'on doive avoir recours à des éléments subjectifs pour évaluer des pêcheries largement dépourvues de données d'information. La PSA est certes un outil utile mais qui ne mesure pas de nombreuses qualités présentes dans les pêcheries artisanales : accès et répartition équitable, relations entre les générations, rapports écologiques, satisfaction des besoins locaux, toutes choses qui constituent une vision plus holistique de la durabilité. La PSA relève en fait d'une démarche scientifique très grossière qui permet aux certificateurs du MSC de s'approcher approximativement des données relatives aux prélèvements

présentée ensuite à la Conférence mondiale, ne voulait pas d'écolabels MSC parce qu'ils sont intrinsèquement tournés vers les marchés d'exportation qui ont pompé les ressources des pays en développement. Ils ne permettent pas de corriger le déséquilibre des rapports de force qui donne lieu à l'exploitation.

Le programme MSC exige la conformité, et le prix le plus élevé que les petits pêcheurs devront finalement payer pour obtenir une certification sera la perte de leur identité culturelle. Les valeurs de l'entreprise attachées au système MSC se superposeront aux relations socio-écologiques complexes du monde de la pêche artisanale dont elles finiront par éclipser les vertus traditionnelles. Au fil du temps, le modèle de gestion d'entreprise, hiérarchique, uniforme, remplacera les systèmes issus des cultures locales qui assuraient la durabilité en utilisant des engins à faible impact environnemental, en protégeant la ressource, en partageant les profits que génèrent des pêcheries en bonne santé. Une fois impliquées dans le système de valeurs du MSC, ces pêcheries seront inexorablement entraînées dans un processus de capitalisation et de privatisation. Elles seront peut-être durables, mais le paysage changera de façon radicale, au profit du capital et non pas des communautés de pêche traditionnelles.

Alors que les pêcheries artisanales présentent en principe de bonnes conditions pour assurer la durabilité, nombreuses sont celles qui souffrent de surexploitation, de dégradation de l'habitat, de récession sociale au sein des communautés. Pour survivre, ces pêcheries (comme toutes les autres d'ailleurs) devront évoluer en luttant contre des forces sociales, écologiques et économiques dont elles n'ont pas la maîtrise. Beaucoup de pêcheries artisanales sont tournées vers l'exportation ; et dans ce cas des liens durables et équitables devront être établis entre consommateurs et producteurs. La démarche du MSC en matière de pêcheries durables, favorable au capital et insensible aux aspects sociaux, placera les petits pêcheurs désireux d'entrer sur le marché mondial en position d'infériorité : ce sera une version nouvelle de l'antique rapport de forces

Options ouvertes

Les pêcheurs artisans ont des capacités d'agir. Pour être mieux connus sur le

Une fois impliquées dans le système de valeurs du MSC, ces pêcheries seront inexorablement entraînées dans un processus de capitalisation et de privatisation.

et aux recrutements dans les stocks telles qu'elles sont utilisées pour l'évaluation des pêcheries industrielles. Comme pour les pêcheries industrielles, le MSC est avant tout concerné par la production des pêcheries artisanales. Et comme le bien-être des pêcheurs, des communautés et des écosystèmes n'entre pas dans les critères du MSC, beaucoup estiment que son écolabel n'est pas adapté à la pêche artisanale. En 2008, plus de 200 petits pêcheurs venus de toutes les parties du monde se sont réunis dans un atelier préparatoire juste avant la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale qui se tenait à Bangkok, Thaïlande. Ils ont rédigé une déclaration qui rejetait notamment les programmes d'éco-étiquetage du genre MSC. Cette déclaration,

marché, ils peuvent éventuellement avoir recours à des labels régionaux. Aucun système de certification n'est capable de garantir la durabilité, mais des experts et même des non-experts peuvent voir s'il est fait usage d'engins appropriés, si l'accès à la ressource est équitable, si le contexte culturel est bon. Les labels développés par l'Alliance pour une pêche responsable (qui garantissent des produits issus de la pêche artisanale et à petite échelle utilisant des engins passifs ou à faible impact) aident par exemple les petits palangriers islandais à séparer leur production de celle de la flottille chalutière locale, qui cherche maintenant à obtenir une certification MSC. Ailleurs dans le monde, des pêcheurs développent et approvisionnent des marchés locaux et obtiennent de meilleurs prix auprès de leurs voisins dans le cadre d'initiatives communes producteurs-consommateurs visant à assurer dans un cadre régional la durabilité des ressources.

Le MSC a le mérite de mettre en évidence sur le marché mondial des produits de la mer la question de la durabilité et de faire appel au pouvoir des consommateurs. Mais son programme d'action politique et économique ne lui permettra jamais d'atteindre la terre promise de pêcheries réellement durables. Ayant épuisé sa crédibilité et atteint les limites de son efficacité, le MSC devrait abandonner son rôle d'organisme de certification et quitter la scène. Plus il passera du temps sous les projecteurs, plus il dominera le discours sur la durabilité ; et aussi longtemps que ce discours ignorera les valeurs sociales et celles des écosystèmes, il ne servira ni les intérêts des consommateurs ni ceux des producteurs.

Si les petits pêcheurs souhaitent que leurs produits soient bien identifiés sur le marché, ils doivent prendre le contrôle de l'éco-étiquetage, en faire un outil qui certifiera le respect des principes de la responsabilité sociale et environnementale, garante au final de pêcheries durables. Ces principes ont créé des pêcheries durables partout dans le monde, au Nord et au Sud, des pêches à fascine de la baie de Fundy au Canada jusqu'aux pêches artisanales de l'estuaire du fleuve Palian en Thaïlande.

Les pêcheurs et les communautés amassent rarement des richesses financières lorsqu'ils exploitent de manière durable des ressources en bonne santé. Mais ils mangent bien, fournissent



Dans un restaurant Red Lobster de l'Illinois, États-Unis, des produits bénéficiant d'un écolabel. Les écolabels devraient certifier aussi le respect des principes de la responsabilité sociale et environnementale

de la nourriture au monde et sont généralement heureux. L'écolabel d'une pêche artisanale respectueuse des principes de la durabilité pourrait être un sourire... avec une dent en or !



Pour plus d'information



icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue_56/art05.pdf

Une certification gagnante

Revue SAMUDRA, n° 56

www.givengain.com/unique/tralac/.../20060829_PonteMSCcertification.pdf

Écolabels et commerce du poisson : la certification du Marine Stewardship Council et la filière du merlu en Afrique du Sud, par Stefano Ponte

www.4ssf.org

Pour des pêches artisanales durables

Le poisson appartient au peuple

William Hyler a réalisé en 2010 ce film de 79 minutes avec la participation des pêcheurs artisans d'un port du Maine, au nord-est des États-Unis.

12

Voici un beau titre pour un film sur la pêche ; c'est aussi un film original, produit avec le soutien d'une organisation de pêcheurs artisans. La Midcoast Fishermen's Association (MFA), dont le président est Glen Libby, a été fondée en 2006 pour promouvoir la défense des pêcheurs de poissons de fond et une pêche respectueuse de l'environnement, avec des chalutiers hauturiers.

Pour Glen Libby, le poisson est une ressource commune et les pêcheurs sont payés par les gens pour leur apporter

subventionnée et la prise en main de la gestion par les instances gouvernementales et les scientifiques qui ont marginalisé les pêcheurs dans les processus de décision. Si l'on y ajoute l'essor des techniques de pêche et de navigation qui permettent de pêcher partout avec précision, toutes les conditions sont réunies pour un effondrement rapide des stocks.

Les pêcheurs du MFA reconnaissent aussi leurs responsabilités dans cet effondrement. De plus le marché échappe aux pêcheurs puisque la grande distribution amène les consommateurs à se détourner des produits frais et locaux au profit des poissons importés et transformés. Ainsi, en vingt ans, les communautés traditionnelles de pêcheurs artisans se sont effondrées et les derniers survivants essaient de trouver de nouvelles réponses pour survivre et construire un avenir pour leurs enfants et les consommateurs. Ils constatent que la politique mise en œuvre par les instances gouvernementales favorise les armements industriels, au nom de la préservation de la ressource.

Les pêcheurs de Port Clyde, regroupés au sein de la MFA, recherchent en effet les poissons de fond comme la morue, le flétan, l'églefin, la lotte etc. Pour cela, ils pratiquent le chalut de fond, considéré par beaucoup de scientifiques, d'Ong et d'autres pêcheurs comme destructeur pour les fonds et les ressources. Ils subissent donc des contraintes de plus en plus fortes, des zones interdites, des réductions des jours de mer. Tout cela amène les ports à se vider, sans que pour autant les stocks se reconstituent. Pourtant les zones de pêche des chalutiers sont de plus en plus réduites (environ 20 % du Golfe du Maine). Dans le même temps, dans les zones de pêche qui leur sont interdites, les bateaux industriels

... les communautés traditionnelles de pêcheurs artisans se sont effondrées et les derniers survivants essaient de trouver de nouvelles réponses pour survivre.

du poisson qui les nourrit. Ils ont donc à débattre ensemble de la manière dont la pêche s'exerce pour assurer la durabilité des ressources et de l'environnement. Cela n'enlève pas aux pêcheurs ce qui fait le principal intérêt de leur métier, la liberté et le travail dans et avec la nature ; mais ce travail doit s'exercer dans le cadre de règles définies collectivement.

Le film décrit avec rigueur, avec les mots des pêcheurs eux-mêmes, l'engrenage qui a mené à l'effondrement des riches pêcheries de Nouvelle Angleterre. Cette histoire commence avec la motorisation qui permet un développement incontrôlé du chalutage par les navires industriels russes et européens. Ces bateaux sont écartés de la côte par le Magnuson Act de 1976 qui établit la zone des 200 milles. Mais ce Magnuson Act a entraîné deux conséquences : l'appui au développement d'une flotte hauturière largement

*Cette présentation est de **Alain Le Sann** (ad.lesann@wanadoo.fr), Membre de l'ICSF, Président du festival de films Pêcheurs du monde, Lorient, France*

qui pratiquent le chalutage pélagique sont autorisés et considérés comme non destructeurs. Les pêcheurs de la MFA contestent ce point de vue et considèrent que cette pêche pélagique (hareng et maquereau) détruit des espèces qui servent de nourriture aux poissons de fond ainsi que des juvéniles de toutes espèces. En tout cas la restriction du chalutage de fond n'a pas permis de restaurer les stocks, tout en détruisant la majorité des communautés de pêcheurs. Il ne reste plus aujourd'hui que 1 % des bateaux autrefois présents sur cette côte qui regorgeait de poissons.

Les derniers des Mohicans pour une pêche durable

Face à ce constat, les « derniers des Mohicans », pêcheurs au chalut, ont décidé de se prendre en main en agissant sur trois leviers pour mener à bien leur objectif d'une pêche durable : les engins de pêche, les réglementations et le marché. Pour ce faire, ils ont obtenu l'appui d'une puissante Ong locale, Island Institute, qui a mis à leur disposition des moyens humains et financiers importants. Concernant les engins de pêche, ils ont mis au point des chaluts plus sélectifs avec des mailles carrées et ils travaillent toujours pour les améliorer. Pour la gestion, ils demandent, sans succès jusqu'à présent, la création de zones gérées par les pêcheurs, l'abandon des jours de mer et l'attribution de quotas collectifs. Les jours de mer ont amené les pêcheurs à prendre des risques pour sortir les jours de tempête dans l'espoir de mieux vendre leur pêche. Pour la commercialisation, ils ont créé une coopérative qui assure une vente directe de paniers de poissons aux restaurants et aux familles qui ont prépayé leur commande.

Avec de meilleurs prix et des ventes assurées pour du poisson frais et de qualité, les pêcheurs peuvent éviter la course à la quantité. Ils assurent aussi le soutien des consommateurs à leurs projets de gestion des ressources. Pour eux, c'est le seul moyen de préserver les dernières communautés de pêcheurs artisans pratiquant la pêche aux poissons de fond. Pour illustrer le rapide succès de leur démarche, le film s'achève sur l'inauguration du nouveau quai de pêche. Le film donne la parole aux pêcheurs, il témoigne de leur engagement dans une démarche que l'on retrouve aussi sur les côtes bretonnes à Lorient, où le film



William Hyler, le réalisateur, sur un chalutier de Port Clyde, dans le Maine, États-Unis

clôt sur une note d'espoir le festival de films *Pêcheurs du Monde*. Il soulève certainement des discussions auprès de tous ceux qui critiquent le chalut ; mais les pêcheurs, soutenus par des chercheurs, une Ong et les consommateurs, donnent de solides arguments pour leur défense. 3

Pour plus d'information



www.thefishbelongtothepeople.com/

Site officiel du film

newenglandfilm.com/magazine/2009/09/ciff2

Q et R avec William Hyler à propos de son film

www.pecheursdumonde.org/

**Troisième festival international
*Pêcheurs du Monde***

Une idée dangereuse

L'Aquaculture Stewardship Council ne sera sans doute pas une force positive pour la conservation de l'environnement marin et la sécurité alimentaire

14

Le déclin de la production et du commerce dans les pêches de capture maritimes, dû essentiellement à la surpêche, donne bien des inquiétudes quant à l'avenir de la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance de millions de gens qui trouvent revenus et emplois dans ce secteur d'activités. Cette situation de crise est de plus en plus contrebalancée par une vision optimiste sur les possibilités et la croissance de l'aquaculture.

Sur le site du WWF (Fonds mondial pour la nature), il est dit que pratiquement

antibiotiques et substances chimiques dangereuses, fuite d'individus dans la nature... Ce sont sans doute les élevages de crevettes et de saumons qui créent le plus de soucis.

À la suite de lignes directrices et de principes élaborés par la filière aquacole pour réglementer ses opérations, le WWF a, en partenariat avec l'Initiative pour le commerce durable (IDH) des Pays-Bas, lancé récemment l'Aquaculture Stewardship Council (ASC). L'ASC aspire à devenir le leader mondial en matière de certification pour une aquaculture responsable. Son objectif est de travailler avec la profession (producteurs et vendeurs) pour donner de la durabilité environnementale et sociale à la filière aquacole grâce à l'éco-étiquetage. L'ASC prend évidemment modèle sur le Marine Stewardship Council (MSC) qui avait lui-même pris modèle sur le Forest Stewardship Council (FSC). Le WWF a participé au développement de ces trois organismes. Toute initiative visant à réduire l'impact environnemental des sites aquacoles est en principe louable. Et l'ASC, contrairement au MSC, contient des normes en matière de critères sociaux, de droits des travailleurs, de moyens de subsistance pour les communautés vivant au voisinage de ces installations. Elles sont donc ambitieuses, et on pourrait croire qu'elles ont été élaborées en pleine connaissance de cause concernant les défis auxquels doit faire face la filière.

Le problème est en partie dû à la démarche adoptée pour la certification des sites aquacoles...

la moitié des produits de la mer que nous consommons sont prélevés dans la nature, que l'autre moitié provient de l'aquaculture. Le WWF estime que, compte tenu de l'importance de la demande sur ces produits et des limites de la production de poissons et crustacés sauvages, il est tout à fait judicieux d'envisager une expansion de l'activité aquacole. Le directeur de son programme Aquaculture affirme que, si elle est bien menée, l'aquaculture « protège l'environnement » et « est la façon la plus durable de nourrir la planète ».

Le développement de l'aquaculture commerciale a généré des inquiétudes, surtout à cause de son impact environnemental. Nous n'allons pas ici nous attarder sur les preuves ; énumérons simplement les problèmes écologiques que connaissent les fermes aquacoles : pollution, destruction des habitats, contamination des écosystèmes par les

Problèmes et critiques

Mais l'ASC est confronté à certaines difficultés, et les critiques vont apparaître. Le problème est en partie dû à la démarche adoptée pour la certification des sites aquacoles, ce qui soulève des questions de fiabilité et d'impartialité. Par

*Cet article a été écrit par **André Standing** (andre.standing@transparentsea.co), chercheur indépendant et fondateur de TransparentSea, une initiative visant à promouvoir la liberté d'information et la responsabilisation dans le monde de la pêche*

ailleurs, proposer l'aquaculture comme une solution crédible à la surpêche et à la pénurie alimentaire mondiale, c'est une idée discutable. Il importe sans doute d'encourager certaines formes d'aquaculture, mais il faudrait probablement décourager bien d'autres formes, et surtout de ne pas les favoriser à travers des écolabels. L'ASC ne fait malheureusement pas cette distinction. Globalement donc, nous ne sommes pas persuadés que cet organisme, tel qu'il est structuré à ce jour, puisse contribuer de façon significative à la conservation des ressources marines et à la sécurité alimentaire.

La démarche adoptée par l'ASC pour la certification du poisson d'élevage est essentiellement la même que celle du MSC pour le poisson sauvage. Un comité d'experts, constitué par le WWF, a défini une liste de principes et de critères à respecter pour qu'un établissement soit considéré comme durable. Comme les problèmes environnementaux diffèrent suivant l'espèce élevée, des normes séparées ont été prévues pour neuf types d'espèces : saumon, crevette, tilapia, etc. L'ASC va maintenant approuver une liste d'entreprises privées qui procéderont aux opérations de certification. Elles seront rémunérées par les sociétés aquacoles désireuses d'obtenir le logo ASC. La notation finale indiquera dans quelle mesure les sites sont conformes aux normes prescrites. Un résultat faible ne signifie pas que l'exploitation sera recalée mais qu'elle devra appliquer certaines mesures correctives dans un délai fixé.

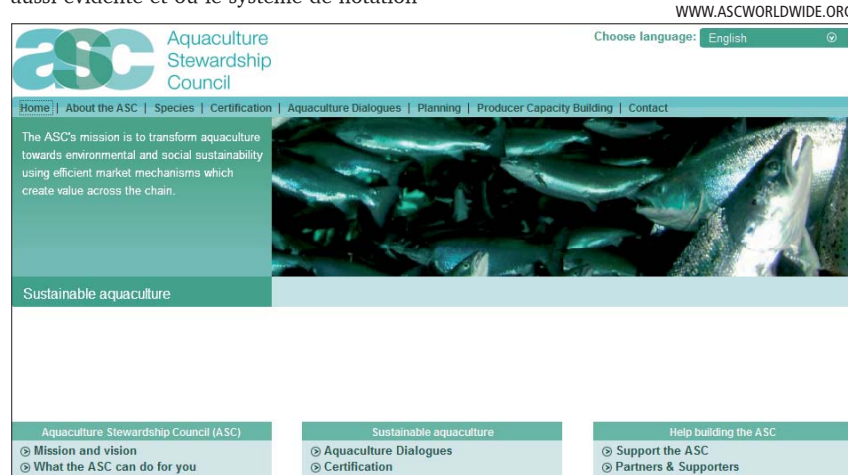
Difficultés de la notation

L'une des difficultés avec ce genre de labels (ceux de l'ASC comme ceux du FSC et du MSC) c'est la fiabilité et la cohérence de leurs méthodes de notation. Toutes visent à produire pour l'unité de certification une notation unique qui représente le niveau atteint par rapport aux normes requises. Pour le MSC, le système de notation se subdivise en trois éléments : la durabilité du stock considéré, l'impact sur l'écosystème, la consistance de la gestion de la pêche. Chaque élément est évalué sur une échelle qui va de 1 à 100. Pour obtenir finalement le label, l'unité de certification doit atteindre plus de 60 pour les trois éléments, et pas moins de 60 dans chacun. Mais tenter de décrire les performances

de différentes pêcheries par un score à un chiffre n'est pas en soi cohérent et manque de validité d'un point de vue statistique ; en partie parce que les mesures qui influencent le score final sont subjectives, et aussi parce que chaque unité de certification est différente de l'autre : si deux pêcheries obtiennent la même note, cela ne veut pas dire qu'elles sont durables au même degré. Et si une pêcherie obtient trois points de plus qu'une autre, on ne sait pas trop ce que cela veut dire dans la réalité ; et pourtant deux points de plus ou de moins par rapport à 60, ça change tout.

Le problème de cohérence et de validité semble prononcé pour l'ASC. Les normes approfondies et minutieuses qui ont été élaborées portent sur de nombreux éléments de notation, non seulement environnementaux mais aussi sociaux. D'autre part, l'ASC essaie de proposer un écolabel pour des normes d'élevage diverses dont les problèmes sont très différents (d'où la nécessité de définir neuf normes différentes au lieu d'une seule comme c'est le cas pour le FSC et le MSC). On ne voit pas trop quelle formule de pondération l'ASC appliquera à chaque critère pour obtenir une statistique unique. On ne voit pas très bien non plus comment on pourra comparer la note d'un type d'élevage (de crevettes, par exemple) avec celle d'un autre type (huîtres, par exemple).

Il peut y avoir des exemples extrêmes, pour le meilleur et pour le pire, qui seraient donc acceptées ou rejetées sans question au vu des normes de l'ASC. Mais entre les deux, il y aura beaucoup d'exploitations pour lesquelles la décision ne sera pas aussi évidente et où le système de notation



L'ASC tente de proposer un écolabel pour différents types d'élevages, tout en définissant neuf normes différentes

pourrait se révéler imparfait ou arbitraire. Il y a aussi des intérêts particuliers bien établis qui peuvent fausser un peu plus les processus de certification. Les organismes certificateurs sont susceptibles d'être influencés par les entreprises qu'elles évaluent, parce que ces prestations sont bien rémunérées et que le client (c'est-à-dire l'entreprise souhaitant obtenir la certification) choisira l'organisme accrédité qui fera pour elle ce travail. Celui-ci a un certain intérêt à faire passer les entreprises car cela lui amènera à nouveau du travail, pour les évaluations annuelles et les réévaluations et aussi grâce aux témoignages de satisfaction.

Pour ce qui est du MSC, des pairs évaluateurs ont fait remarquer qu'il est difficile de remettre en cause les décisions...

16

Les organismes certificateurs ont la possibilité de s'éloigner de l'objectivité du fait que les normes et les principes de tout système d'éco-étiquetage ayant recours à des tiers peuvent être flous, laissant alors à l'organisme accrédité une grande marge de manœuvre quant à leur interprétation. Pour les élevages de crevettes, par exemple, l'ASC dit qu'il faudra tenir compte de toutes les répercussions sur les communautés voisines, les usagers de l'écosystème, les propriétaires de terrains. Tout cela doit faire l'objet de négociations d'une manière ouverte et responsable. On ne sait trop comment l'organisme certificateur va se former une opinion sur la chose ; mais il lui sera facile, plus simplement, de cocher les cases.

L'ASC devra exercer son rôle de surveillance pour qu'une éventuelle partialité de la part de l'organisme certificateur ne déstabilise les procédures d'évaluation. Il lui faudra trouver un équilibre difficile entre le souci d'assurer la crédibilité des décisions et celui d'imposer son logo sur le marché. La balance peut facilement être faussée. Pour protéger l'intégrité du processus de certification, l'ASC (suivant en cela la démarche du MSC et du FSC) soumettra les documents de l'évaluation finale à l'examen par les pairs, et invitera aussi la société civile à faire part de ses réactions.

Les rapports des organismes certificateurs seront donc disponibles sur Internet, et toute personne souhaitant se plaindre pourra s'exprimer.

Mais les documents d'évaluation peuvent être compliqués, obscurs (pleins de jargon technique), et le plus souvent ne sont disponibles qu'en anglais. Les gens qui seraient les mieux placés pour remettre en question les conclusions des évaluations (pêcheurs et habitants du littoral au voisinage des exploitations aquacoles) sont peut-être dans l'impossibilité absolue d'accéder à ces documents parce qu'ils ne savent pas lire l'anglais et qu'ils ne disposent pas de l'Internet.

Pour ce qui est du MSC, des pairs évaluateurs ont fait remarquer qu'il est difficile de remettre en cause les décisions parce qu'ils n'ont pas accès aux données brutes ou parce qu'il ne sont pas en position de corroborer les résultats. Ils peuvent seulement faire des commentaires sur la logique interne des documents disponibles. Il y a eu aussi des conflits d'intérêts dans le dispositif d'examen par les pairs du MSC, lorsque certains de ces examinateurs collégiaux ont été employés par des organismes certificateurs comme consultants sur d'autres projets. L'aquaculture étant un domaine spécialisé, ce genre de problème pourrait surgir également à l'ASC, bien que des mesures proactives puissent être prises pour limiter les risques.

Les entreprises ont la faveur

La pratique du MSC et du FSC fait apparaître que, s'il y a des plaintes, si des doutes s'expriment à la suite de l'examen par les pairs, les décisions finales sont souvent prises dans un retournement de l'approche de précaution, c'est-à-dire que le bénéfice du doute tend à favoriser les entreprises concernées et non pas l'environnement. Certaines décisions du MSC et du FSC ont été remises en cause, et ces organismes ont subi une perte de crédibilité parmi un nombre important de scientifiques et d'Ong de protection de la nature. L'ASC, qui est inspiré du FSC et du MSC, pourrait susciter le même genre de critiques.

L'expérience du MSC montre que le recours à des officines de certification est une procédure onéreuse qui est normalement hors de portée des petites entreprises. Cela n'a de sens que pour

les entreprises qui peuvent réaliser des économies d'échelle suffisantes. Comme cet aspect donne lieu à des critiques, on incite maintenant les organisations philanthropiques et les donateurs à contribuer au financement des procédures de certification d'entreprises modestes. Le WWF en a soutenu financièrement et autrement, et s'est parfois constitué comme co-client pour des évaluations MSC préliminaires (dans une pêcherie de poulpe en Tanzanie, par exemple). Mais accorder des subventions à des initiatives volontaires qui font appel aux forces du marché ne semble pas être une solution durable, d'autant plus que les avantages économiques sont ambigus et que les financements des donateurs se déplacent.

Les propagateurs de l'aquaculture font répandre l'idée que ce secteur d'activité peut fort bien remédier à l'insécurité provoquée par la surpêche et répondre à la demande croissante de produits de la mer. À vrai dire, c'est déjà ce que fait l'aquaculture : apparemment la moitié des poissons et crustacés que nous consommons vient déjà de là, et ce pourcentage va certainement augmenter s'il faut croire ce que ces gens disent. Mais ce qui se dit à ce sujet peut facilement être mal compris : il faut être prudent lorsqu'on fait la promotion de l'aquaculture, sinon il peut y avoir des répercussions fâcheuses. Les mots *seafood/produits de la mer* peuvent porter à confusion car on les utilise parfois pour désigner globalement tous les poissons, ce qui vient de la mer et ce qui vient de pêcheries intérieures d'eau douce. À partir de cette définition, et en utilisant les données les plus récentes fournies par la FAO dans son rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (SOFIA, 2010), on peut certes affirmer qu'environ 45 % (52 millions de tonnes) de la consommation mondiale de poisson provient de l'aquaculture, tout le reste (63 millions de tonnes) étant du poisson sauvage. Mais, si l'on s'en tient à une définition plus littérale de *seafood/produits de la mer*, il est évident que la part venant d'exploitations aquacoles dans notre consommation est bien moindre.

En 2008, la production mondiale de poisson sauvage marin était de 80 millions de tonnes, dont un peu plus de 27 millions de tonnes classées par la FAO comme *utilisées à des fins non alimentaires* (production de farines et huiles de poisson). Il reste donc

approximativement 53 millions de tonnes pour la consommation humaine directe. La mariculture produit environ 20 millions de tonnes, essentiellement des mollusques, puis des crustacés (crevettes), et enfin du poisson (saumon...). Donc globalement environ 27 % de notre consommation de seafood/produits de la mer provient de fermes aquacoles.

La majeure partie de l'activité aquacole se situe en Chine. Sur les 20 millions de tonnes annuelles de produits de la mer en provenance de fermes aquacoles, ce pays représente 12 millions de tonnes (dont 80 % pour la consommation interne). La Chine représente également la majeure partie de la production continentale (environ 20 millions de tonnes annuelles). Donc, selon les données fournies par SOFIA sur la production mondiale des pêches et de l'aquaculture (à l'exclusion de la Chine), toutes les formes d'aquaculture (marine et continentale) représentent 26 % de la consommation totale de poisson, et non pas 45 %. Le pourcentage de produits de la mer d'élevage dans la consommation totale de produits de la mer est encore plus basse : environ 16 %. Donc pour les Chinois, c'est bien plus de la moitié de leurs produits de la mer qui vient de l'aquaculture ; pour le reste du monde, le pourcentage est nettement moindre.

Les statistiques montrant que la mariculture représente 27 % de la consommation mondiale de produits de la mer (et 16 % en dehors de la Chine) sont



Pêcheurs ramenant des tilapias. L'aquaculture pourrait-elle remédier à l'insécurité provoquée par la surpêche et répondre à la demande croissante de produits de la mer ?

presque certainement une surestimation. Si les statistiques de la FAO pour la mariculture sont probablement assez justes, ses statistiques pour la production des produits de la mer ne le sont pas. La FAO reçoit des informations sur seulement 70 % environ des stocks de poissons commercialement exploités. Elle reçoit des données de 40 % seulement des pays d'Afrique. Une étude de l'Université de Colombie Britannique publiée au début de cette année affirme que les captures de l'Arctique sont énormément sous-déclarées, qu'elles pourraient être 75 fois

l'Union européenne et au Japon. Très peu de gens en Afrique consomment des produits de la mer d'élevage, et c'est aussi le cas en Amérique latine et dans le Pacifique. On est donc probablement dans une situation où la mariculture fournit de façon disproportionnée de la nourriture à des gens dont la sécurité alimentaire est déjà assurée. Il s'agit là de produits de luxe mangés par ceux qui surconsomment des produits de la mer et d'autres types de protéines.

Un problème bien connu de la mariculture est le recours à la capture de poissons sauvages pour la reproduction, élément important pour assurer la bonne santé génétique des élevages. On sait également que les espèces carnivores d'élevage (crevette, saumon) ont besoin de produits de la mer dans leur alimentation, comme d'ailleurs les élevages intensifs d'espèces non carnivores, car l'adjonction de farines de poisson améliore la croissance de ces créatures herbivores.

Pour obtenir 1 kg de crevettes, il faut environ 1,4 kg de poisson. Le rapport pour le saumon est plus élevé, à environ 1:5. En tout, sur le plan mondial, l'aquaculture consomme autour de 16 millions de tonnes de poisson sauvage. Selon les chiffres de la FAO, les élevages de crevettes et de saumons engloutissent 9 % de la production mondiale des pêches maritimes. Des progrès ont été réalisés afin d'intégrer à l'alimentation des espèces d'élevage marines des produits qui ne sont pas à base de poisson mais de soja, par exemple. Pour le moment, l'élevage des espèces marines carnivores importantes nécessite plus de poisson qu'il n'en produit. Au bout du compte, comme le fait remarquer Daniel Pauly, halieute et écologiste, les élevages d'espèces marines carnivores représentent une perte sèche pour les écosystèmes marins.

La FAO fait la différence entre le poisson destiné à la consommation humaine et le poisson destiné à satisfaire des besoins non alimentaires (27 millions de tonnes). Pourtant, la plus grosse part du poisson classé dans cette dernière catégorie sert à nourrir du poisson et de la volaille d'élevage qui entreront dans l'alimentation humaine. Cette distinction que fait la FAO semble donc surprenante et obscurcit encore plus, en matière de sécurité alimentaire, la question de l'importance relative du poisson sauvage et du poisson

Selon les chiffres de la FAO, les élevages de crevettes et de saumons engloutissent 9 % de la production mondiale des pêches maritimes.

plus importantes que ce qu'indiquaient jusque-là les estimations.

Par ailleurs, la plupart des pays du monde font du mauvais travail quand il s'agit de comptabiliser le poisson produit par la pêche artisanale et de subsistance. Par exemple, un rapport sur le Mozambique, co-écrit par le WWF en 2009, montre que les captures réelles (une fois convenablement incluses les pêcheries artisanales) étaient plus de six fois supérieures aux statistiques officielles transmises par les autorités mozambicaines à la FAO. Le projet en cours Big Numbers qui est géré par le WorldFish Centre de Malaisie a fait apparaître des disparités semblables entre les captures indiquées et les captures réelles du secteur artisanal. À cela nous pouvons ajouter des estimations abondamment publiées selon lesquelles 30 % environ des captures marines sont illégales et non déclarées. Lorsqu'on combine toutes ces données manquantes relatives aux captures en mer, on s'aperçoit que la contribution de la mariculture à la consommation mondiale de produits de la mer est bien modeste.

L'élevage et ses problèmes

La plus grande partie des produits de la mariculture, particulièrement les produits chers (crevette, saumon) élevés par des entreprises commerciales d'Extrême-Orient, d'Amérique latine et d'Europe, est vendue en Amérique du Nord, dans

d'élevage. La FAO devrait réorganiser les données relatives à la production en trois catégories : poisson destiné à la consommation humaine directe, poisson destiné à la consommation humaine indirecte, poisson non destiné à l'alimentation (y compris l'industrie pharmaceutique et les animaux de compagnie).

Du simple point de vue de la sécurité alimentaire, il apparaît contestable de prélever de grandes quantités de poisson à faible valeur marchande pour produire une petite quantité de poisson dont la valeur marchande est plus élevée. Les gens qui ne voient là aucun problème vous diront qu'une bonne part des farines de poisson est faite avec du petit poisson, du poisson « de rebut » (ainsi nommé pour sa valeur relativement limitée dans la consommation humaine). Or il serait possible de faire en sorte qu'une bonne partie du poisson utilisé actuellement pour fabriquer des farines entre directement dans l'alimentation humaine, notamment la sardine et l'anchois. Avec des efforts concertés, les quantités de poisson qui pourraient être ainsi soustraites à l'industrie minotière (27 millions de tonnes) au profit de la consommation humaine, seraient plus importantes que la production totale des élevages d'espèces marines (20 millions de tonnes). Des produits plus abondants et moins chers seraient alors disponibles pour les pays en développement, alors que maintenant il s'agit de mettre à la disposition de pays développés une production moindre, moins durable sur le plan environnemental mais plus rentable. Cela réduirait peut-être les apports pour certaines espèces prisées par la clientèle aisée. Mais il est possible aussi que la préférence pour la crevette et le saumon plutôt que pour de petits pélagiques comme la sardine soit due autant à des opérations de marketing et à leur image de marque qu'à leur supériorité gustative.

Cette dépendance par rapport au poisson sauvage pour nourrir du poisson d'élevage limite certaines formes d'aquaculture. L'approvisionnement en farines et huiles de poisson pour l'aquaculture est déjà difficile et l'élevage d'espèces carnivores a d'ailleurs stagné. En Europe et en Amérique du Nord, la croissance de la mariculture est descendue à 1 % par an. Une nouvelle expansion

des activités aquacoles nécessiterait des progrès technologiques en matière d'amélioration artificielle des aliments, une utilisation plus importante de produits qui ne sont pas élaborés à partir de farines de poisson (y compris des ingrédients d'origine animale), ou tout simplement l'achat de plus grandes quantités de poisson sauvage. Cette dernière solution aurait des répercussions négatives sur les disponibilités et les prix des espèces bon marché accessibles à la clientèle pauvre. La FAO a dit que les fabricants d'aliments destinés à l'aquaculture utilisent davantage de farines et huiles de poisson, au détriment d'autres usages, en particulier de la consommation humaine. Les deux premières solutions soulèvent des inquiétudes quant à la qualité et la sécurité des produits. On dit que les industriels investissent dans la recherche pour trouver des aliments nouveaux, mais jusqu'à présent ils doivent encore compter sur les farines de poisson.

Impact sur les écosystèmes

L'utilisation de farines de poisson dans les élevages engendre un autre problème : cela enlève de grandes quantités de petits poissons des écosystèmes marins, ce qui a des conséquences sur la santé des grandes espèces prédatrices. Cet aspect de la production de farines de poisson est

L'approvisionnement en farines et huiles de poisson pour l'aquaculture est déjà difficile...

devenu un sérieux sujet de préoccupation à travers le monde, notamment en Amérique du Nord où les importants prélèvements de menhaden (la plus grande pêcherie commerciale d'Amérique) pour l'industrie minotière ont entraîné une chute majeure des quantités disponibles d'autres espèces marines. Au Pérou, qui représente environ 30 % de la production mondiale de farines de poisson, le fonctionnement des fabriques a aussi de sérieuses conséquences sur les écosystèmes côtiers et la santé humaine (effluents liquides, pollution de l'air).

Cet enchevêtrement de problèmes (appelé le *piège des farines de poisson*)

concerne moins certaines espèces d'eau douce herbivores et des modes d'élevage moins intensifs, de même que les élevages de certains coquillages (huîtres, palourdes...). Ces espèces n'ont pas besoin de farines de poisson dans leur alimentation. On pense même que certains coquillages ont un impact positif, en réduisant la pollution de l'eau de mer ; mais on se demande encore si les coquillages d'élevage ne pourraient pas finir par modifier les caractéristiques des coquillages sauvages. On a également des preuves que la mariculture intensive d'espèces exotiques

appuis et les investissements en faveur du poisson d'élevage en général. Prenons, par exemple, un rapport de Water Watch de 2010 qui montre comment le gouvernement de Hawaï, inquiet de la surexploitation de ses eaux territoriales, a subventionné deux sociétés privées pour réaliser des projets aquacoles à hauteur de plus de 3 millions de dollars, en lui accordant aussi des abattements fiscaux. Il semble que ces réalisations restent non rentables à ce jour mais qu'ils ont causé des dégâts considérables dans l'environnement et ont créé jusqu'ici moins de 40 emplois.

Les quantités de poisson sauvage prélevées dans la mer dépassent de loin la production actuelle et potentielle des élevages de produits de la mer...

Les quantités de poisson sauvage prélevées dans la mer dépassent de loin la production actuelle et potentielle des élevages de produits de la mer (au sens littéral). Avec les exceptions notables citées plus haut, l'élevage des produits de la mer (en particulier les espèces carnivores comme la crevette, le saumon et le thon) est une activité commerciale visant à approvisionner essentiellement les consommateurs aisés des pays développés. Du point de vue de la sécurité alimentaire et de la préservation de l'environnement, la préoccupation la plus urgente reste l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles présentes dans les océans. Les campagnes destinées à promouvoir les intérêts commerciaux de la mariculture industrielle peuvent facilement nous éloigner de cet objectif.

pourrait faire passer dans des populations sauvages des maladies contre lesquelles elles n'ont guère de résistance. Du point de vue de la sécurité alimentaire, le meilleur choix serait certainement de miser sur le développement de formes d'aquaculture moins intensives, y compris l'élevage de coquillages et de poissons d'eau douce herbivores. Il n'est cependant pas sûr qu'une augmentation de la production dans ces formes d'aquaculture soulagerait vraiment les écosystèmes marins. Pour s'en assurer, il faudrait davantage de recherche empirique et un suivi plus prolongé.

L'ASC encourage toutes les formes d'aquaculture responsable, et les déclarations faites par le WWF peuvent facilement donner l'impression que les quantités de produits de la mer d'élevage que nous consommons sont bien plus importantes qu'elles ne sont en réalité. Cela peut propager une *idée dangereuse*. L'idée que le développement des élevages de poisson permettrait d'assurer à notre planète un approvisionnement durable et respectueux de la nature en produits de la mer incitera peut-être les décideurs politiques à prendre leur temps, à minimiser les urgences en matière de lutte contre la surpêche. Même si les pêcheries marines sont mal préservées, on tendrait à croire que les répercussions fâcheuses de cette situation en matière d'économie et d'approvisionnement alimentaire pourraient être limitées en augmentant les

Le flou des étiquettes

L'*idée dangereuse* touche aussi les consommateurs, qui chercheront à maintenir leur niveau de consommation de poisson sauvage en pensant à tort que la crise des pêches maritimes est en partie compensée (ou même résolue) par la mariculture. Les choses se compliquent encore lorsque, d'une part, du poisson d'élevage est catalogué comme poisson sauvage (avec l'impression d'abondance de produits de la mer) et que, d'autre part, le poisson d'élevage force à la baisse le poisson sauvage. Avec la rareté, on devrait au contraire s'attendre à ce que les prix montent.

L'ASC se présente comme un organisme qui serait dans l'intérêt de tous. En faisant la promotion d'une aquaculture responsable, il affirme apporter une contribution positive à la préservation de la diversité biologique des océans.

Malheureusement, compte tenu des arguments mis en avant dans le présent article, l'ASC ne pourra pas devenir cette force positive en la matière tant qu'il fera la promotion d'élevages marines carnivores. Il pourrait même avoir des résultats contraires, compte tenu de *l'idée dangereuse* dont on vient de parler. Et l'ASC n'aura sans doute pas d'influence sur la sécurité alimentaire, sauf s'il s'attache exclusivement à encourager le petit élevage d'espèces herbivores, ce qui n'est pas le cas actuellement. La contribution la plus probable de cet organisme sera de promouvoir les intérêts de certaines entreprises aquacoles : celles qui ont de quoi payer l'écolabel et celles qui écoulent la majeure partie de leurs produits en Europe et en Amérique du Nord, là où les commerçants sont plus nombreux à demander des produits arborant un écolabel.

Il est peut-être encore trop tôt pour porter un jugement sur l'intégrité de l'ASC. Mais étant donné ce que l'on constate avec le MSC et le FSC, on accusera peut-être au fil du temps l'ASC de certifier des établissements aquacoles non conformes aux meilleures normes environnementales et sociales. Et le logo ASC se concentrera sur les produits référencés chez les grosses sociétés commerciales. Les défauts et conflits d'intérêts inhérents au processus de certification rendent tout cela vraisemblable. Le WWF a récemment illustré le fait que des campagnes environnementalistes peuvent être déstabilisées lorsqu'on essaie trop fortement de développer des soutiens et des partenariats avec les industriels. Le panga (poisson-chat) vietnamien a été enlevé de la Liste rouge internationale du WWF (*produits à éviter*) parce que les autorités de ce pays s'inquiétaient des effets que ce listing pouvait avoir sur les exportations. Nous voyons bien que des organismes indépendants qui normalement travaillent à informer de façon fiable les consommateurs en matière de durabilité des produits peuvent aussi se laisser aller à des considérations d'ordre commercial et politique.

Il faut revoir la logique interne des écolabels, et pour l'aquaculture et pour les pêches de capture. On dit qu'ils font la promotion des bons produits au détriment des mauvais produits et que cela a un effet positif global sur l'environnement. Mais il

serait souhaitable d'en avoir des preuves empiriques ; malheureusement la plupart des études montrent que les écolabels volontaires qui font passer des messages positifs aux consommateurs sur l'impact environnemental d'un produit ne sont pas parvenus à susciter des gains substantiels en matière de protection de l'environnement. Au mieux, ces initiatives apportent de petites améliorations dans les opérations de certaines entreprises prêtes à payer le coût des procédures de certification. Dans de nombreux cas, il s'agit en fait d'entreprises inquiètes des effets possibles de campagnes d'information auprès des consommateurs et qui concluent alors à la nécessité d'obtenir un écolabel ou voient là un créneau à exploiter pour leur propre profit. Les campagnes d'information critiques à destination des consommateurs semblent au contraire avoir plus d'effets. Les vertus attribuées aux écolabels (et l'importance des soutiens dont ils disposent) paraissent démesurées. Ils n'apportent aucune solution radicale à de graves problèmes. La façon dont ils ont été concoctés semble même soutenir le statu quo : ils constitueraient un obstacle à l'application de politiques plus progressistes.

Pour plus d'information



www.ascworldwide.org

L'Aquaculture Stewardship Council

www.worldwildlife.org/what/global_markets/aquaculture/council-faqs.html

WWF: Aquaculture Stewardship Council – Questions et Réponses

<http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2010/12/wwf-guide-dachat-des-poissons-le.html>

Dossier sur le sujet (en français)

www.iffa.net/default.asp?contentID=636

Organisation internationale des farines et huiles de poisson

www.farmedanddangerous.org

Saumon d'élevage : danger

www.gaaia.org

Global Alliance Against Industrial Aquaculture

<http://www.fao.org/docrep/013/i1820f/i1820f03.pdf>

Normes privées et certification dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, p. 148-154

www.fao.org/fishery/topic/16023/en

Site FAO-Département des pêches et de l'aquaculture, liens relatifs à l'aquaculture

Gestion transfrontalière

Les mesures dynamiques qui ont été prises dans ce domaine pourraient intéresser aussi des pays en développement d'autres régions

22

Les intérêts des flottilles de pêche lointaine ont longtemps prévalu dans les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) thonières. Les États du pavillon qui ont la plus vaste répartition géographique (avec des navires opérant dans plusieurs océans) ont des voix qui portent haut. Les États côtiers (les pays dont les eaux se situent à l'intérieur ou à côté de la zone d'expansion d'un stock particulier de thonidés) sont habituellement des pays en développement. Dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique, il s'agit souvent de petits pays insulaires en développement. En tant que membres des ORGP thonières,

mesures de gestion des ORGP thonières, et pas seulement des entreprises qui exploitent des navires de pêche lointaine. Le thon est une espèce très migratoire. Pour ces petits pays insulaires, il ne suffit donc pas de réglementer de manière responsable la pêche dans leurs eaux respectives afin de protéger ce qui sera le pilier de leur économie. Ils doivent aussi s'inquiéter de ce qui se passe dans les eaux adjacents. Quand il s'agit de la haute mer, l'État côtier est entièrement à la merci des décisions collectives prises (ou pas prises) par les membres des ORGP thonières.

Les îles du Pacifique ont fait leur entrée en scène sur le tard dans ces organisations. Avant l'application de l'Accord des Nations unies sur les stocks de poissons ((UNFSA), la pêche aux thonidés dans les zones économiques exclusives (ZEE) de ces îles était gérée par un ensemble commun de normes et accords élaborés par les États côtiers de la région. Bien avant la création de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), ils avaient déjà constitué, via divers mécanismes tels que l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'Accord de Nauru, l'Arrangement de Palau, les bases solides d'une coopération régionale pour la gestion des pêcheries de thonidés dans un souci de préservation de la ressource.

Pour ces petits pays insulaires, il ne suffit donc pas de réglementer de manière responsable la pêche dans leurs eaux respectives...

ils ne font pas beaucoup de bruit, disposent de peu de ressources pour suivre les opérations des flottilles étrangères, de peu de services scientifiques pour apporter des réponses à leurs problèmes. Traditionnellement, ils ont été moins efficaces dans les processus décisionnels au sein des ORGP thonières.

Ces pays qui ont eu du mal à faire entendre leur voix dans les processus régionaux de gestion des thonidés sont pourtant ceux qui peuvent être le plus affectés par les décisions (ou absences de décision) de ces ORGP. C'est chez eux ou à côté que vivent ou passent les poissons convoités ; et chez eux la pêche au thon est un élément fort important du développement. Dans ces pays, c'est toute l'économie qui peut être touchée par les

La WCPFC

Les États insulaires du Pacifique avaient encouragé la création de la WCPFC non pas comme une façon de contrôler une pêche en mal de gestion mais pour faire passer sous une même législation les espaces de haute mer jouxtant leurs ZEE respectives qui faisaient déjà l'objet d'une gestion conjointe. Ils ajoutaient ainsi l'élément géographique final au puzzle de la gestion

*Cet article a été écrit par **Tim Adams** (tim@ghanjal-adams.com), ancien Directeur de la Division des pêches des Fidji et de la Division ressources marines de la CPS, actuellement conseiller en gestion halieutique*

régionale des thonidés. Mais depuis que la WCPFC a ouvert ses portes, certains États du pavillon semblent avoir du mal à s'adapter à l'attitude des États insulaires côtiers du Pacifique. On s'attendait apparemment à ce que la WCPFC fonctionne de la même façon que l'ORGP thonière plus ancienne, où la décision majoritaire des membres détermine les attributions et où les États du pavillon installés dans la place dominant le dialogue. Or la WCPFC a été modelée dès le début par les petits États insulaires agissant ensemble essentiellement via la FFA (Agence des pêches du Forum). Ils en ont fait une institution qui se concentre avant tout sur le contrôle des zones situées au-delà des juridictions nationales, et qui ne cherche pas à supplanter les mesures déjà appliquées à l'intérieur des ZEE des États côtiers, notamment les dispositions acceptées dans un cadre régional en matière de restrictions sur les stocks.

Les pays insulaires du Pacifique (et dans certains cas les Territoires) partagent divers services : évaluation des pêches thonières, conseils scientifiques, formation des observateurs, systèmes de suivi des navires, bases de données, harmonisation des permis de pêche (termes et conditions minimum d'accès...). Ils se consultent également pour définir une démarche visant à élargir les négociations sur les pêches. Connaissant les faits et les arguments sur le bout des doigts, un groupe de représentants expérimentés de ces pays fait entendre clairement et efficacement sa voix. Par ailleurs, l'harmonisation des réglementations des ZEE de plusieurs pays côtiers (quand ces ZEE englobent une portion importante de l'aire de dispersion d'un stock) peut constituer un élément économique très persuasif lorsqu'il s'agit d'étendre des mesures de gestion compatibles à l'ensemble de l'aire de dispersion du stock concerné.

Les décisions au sein de la WCPFC ne sont pas plus faciles à prendre que dans d'autres ORGP thonières, surtout si l'on tient compte du système à deux chambres. Ses membres étant nombreux et divers, ils ont aussi, comme dans toutes les ORGP, une tendance naturelle à éviter de prendre des décisions entraînant des effets majeurs. Mais les États insulaires du Pacifique, agissant ensemble via la FFA ou comme sous-groupes ayant des intérêts communs

dans telle ou telle pêcherie (les Parties à l'Accord de Nauru, par exemple), ont constaté qu'une coopération sous-régionale peut contribuer à accélérer une prise de décision par l'ensemble du groupe.

Un exemple de la façon dont un processus décisionnel en panne au sein de la WCPFC a été débloqué par une action des États côtiers s'est produit en 2006-2008. Réagissant à des preuves scientifiques croissantes d'une surpêche sur le thon obèse (*Thunnus obesus*), les pays insulaires du Pacifique membres de la WCPFC se sont organisés dans le cadre de la FFA (Agence des pêches du Forum) pour apporter de nouvelles restrictions aux opérations des senneurs sur cette espèce. Les membres de la FFA qui étaient Parties à l'Accord de Nauru (les huit pays où se trouve le gros de la flottille de senneurs du Pacifique tropical occidental/WTP) avaient déjà pris des mesures considérables afin de limiter cette pêche dans leurs eaux respectives, notamment un plafonnement de l'effort et des dispositions strictes pour le contrôle des captures. Mais ils estimaient que ces mesures applicables à l'intérieur des ZEE étaient mises à mal par des activités de pêche non contrôlées en haute mer. Ils voulaient que la WCPFC remplisse la mission pour laquelle ils avaient prévu de la créer et décide donc des mesures à prendre afin de réduire

TIM ADAMS



Thoniers palangriers à Lami, près de Suva, la capitale des Îles Fidji. Ces navires sont immatriculés sur le registre de la WCPFC

Encadré 1

Une structure décisionnelle à deux « chambres »

Selon la section 6, article 20 de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (WCPFC), les décisions de la Commission sont prises en règle générale par consensus (http://www.spc.int/coastfish/Asides/conventions/MHLC/wcp_conv_fr.pdf). Mais les décisions sur les questions de fond sont prises à la majorité des trois quarts dans les deux sous-groupes des pays membres de la WCPFC, c'est-à-dire ceux qui font partie de l'Agence des Pêches du Forum du Pacifique Sud et ceux qui n'en font pas partie (<http://www.ffa.int/members>). Les décisions sur les questions de procédure sont prises à la majorité de tous les membres présents.

la mortalité par pêche du thon obèse en haute mer.

Malheureusement, lors de leur réunion de décembre 2007, l'ensemble des membres de la WCPFC ne sont pas parvenus à s'accorder sur la façon de contrôler la pêche en haute mer. Les pays insulaires côtiers du Pacifique étaient déçus. Les membres de la FFA qui étaient Parties à l'Accord de Nauru ont alors dit qu'ils ne pouvaient attendre plus longtemps et ils ont décidé d'interdire complètement la pêche à la senne dans deux grandes enclaves de la zone WTP à partir du début de 2010. Cette décision n'était évidemment pas directement applicable aux navires : en l'absence d'accord au sein de la WCPFC, aucune réglementation internationale pertinente ne pouvait empêcher les thoniers senniers d'opérer en haute mer dans la zone de la Convention WCPFC. La décision a été cependant rendue effective par le fait que les pays PNA (Parties à l'Accord de Nauru) appliquaient cette interdiction à la pêche à la senne en haute mer dans le cadre des licences : le respect de l'interdiction de pêche dans les poches de haute mer devenait l'une des conditions à remplir pour accéder aux ZEE des PNA. Comme ces ZEE additionnées englobent la majeure partie des principaux lieux de pêche des senniers dans le Pacifique occidental et central, cette mesure avait finalement un poids considérable. À défaut d'accès aux ZEE des PNA, ou à d'autres lieux de pêche dans l'océan Indien ou l'océan Pacifique oriental, l'exploitation des senniers dans la zone WCPFC serait économiquement impossible dans la plupart des cas.

Cette décision a été finalisée par les ministres des pêches des PNA et également approuvée par tous les ministres des pêches de la FFA au cours de leurs réunions à Palau en mai 2008. Elle a été appliquée via les législations nationales ou les attributions de licences de pêche par tous les pays PNA. Lors de la réunion de la WCPFC de décembre 2008 à Busan, on considérait que la fermeture des poches de haute mer aux senniers était une affaire conclue, que les pays PNA ne reviendraient pas sur cette politique conjointe, qu'il n'y aurait pas une grande différence si la Commission dans son ensemble adoptait une mesure compatible. Finalement, cette réunion de 2008 (la dernière sous l'autorité de son premier Président) est

allée plus loin que la décision des PNA. Elle donnait son accord à la fermeture des poches de haute mer et aux mesures associées prises par ces pays : l'ensemble des captures doit être embarqué, tous les senniers doivent avoir à leur bord des observateurs, interdiction des DCP (dispositifs de concentration du poisson) pendant trois mois de l'année, tout cela entrant en vigueur à partir de janvier 2010. En fait, c'est la WCPFC qui a mis en avant la mesure relative aux DCP, et elle a accepté aussi une interdiction supplémentaire de deux mois en 2009.

Actions collectives

Cet exemple d'actions collectives nationales qui facilitent une décision internationale (comment les décisions d'un petit groupe peuvent servir de catalyseur pour qu'un groupe plus vaste se décide enfin) donnait une impulsion bien nécessaire à la participation de ces pays aux processus régionaux des pêches. Les pays Parties à l'Accord de Nauru (PNA) ont renforcé considérablement leur activité avec la mise en place d'un bureau de coordination particulier, et de nombreuses initiatives voient le jour en collaboration dans cette phase d'optimisme. Et des projets conjoints dans lesquels sont impliqués les facilitateurs régionaux (FFA, Secrétariat de la Communauté du Pacifique) ont pu se renforcer avec l'appui d'importants partenaires pour le développement : Agence australienne pour le développement international (AusAID), Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID), Fonds européen de développement (FED).

Ce même genre d'action collective préliminaire par un sous-groupe de la WCPFC n'a pas eu un résultat aussi positif en 2010. Les pays PNA suggéraient que la WCPFC accepte des mesures compatibles avec une décision de leurs chefs de gouvernement visant à interdire de nouvelles zones de haute mer du Pacifique central aux senniers en 2011, compte tenu des pourcentages élevés de thon obèse observés dans les captures sur ces secteurs. Malgré l'absence d'accord plus large sur cette question, il reste que la plupart des navires senniers ne pourront pas exploiter ces zones parce qu'ils ont besoin de préserver leur accès aux eaux des PNA. Le non-consentement de la WCPFC signifie essentiellement qu'une minorité

de navires échapperont à l'interdiction décidée par les seuls PNA. Il s'agit des thoniers senneurs de l'Union européenne qui opèrent normalement à partir du Pacifique oriental (et qui peuvent survivre même s'ils n'ont pas d'accès aux eaux des PNA) et de la flottille de senneurs américains, qui continue d'avoir accès aux eaux des PNA dans le cadre d'un ancien traité multilatéral qui outrepassait toutes réglementations nationales incompatibles. Ce traité est actuellement en cours de révision.

C'est là, en matière de pêche transfrontalière, un exemple parmi d'autres de décisions coordonnées impliquant des groupements de pays en développement du Pacifique insulaire. Aucun groupe ne prend toutes ces initiatives, leurs actions variant suivant les questions en jeu :

- Les parties à l'Accord de Nauru (PNA) prennent des décisions conjointes spécifiques sur la gestion au jour le jour et le développement des pêches à la senne dans leurs ZEE respectives.
- Les membres de la FFA (Agence des pêches du Forum) collaborent pour améliorer la gestion globale des pêches thonières dans l'ensemble de la région.
- Les membres de la CPS (Communauté du Pacifique) mettent en commun leurs ressources (en particulier les moyens d'assistance scientifique au développement) pour l'évaluation des pêches océaniques.
- Les pays et territoires du groupe Te Vaka Moana coopèrent pour la surveillance et le suivi des navires, les palangriers notamment.
- Les membres du Forum des îles du Pacifique coopèrent dans les négociations d'accords commerciaux pour la pêche.

La WCPFC est la première ORGP qui tient son mandat de l'UNFSA (Accord des Nations unies sur les stocks de poissons) dans une région déjà bien pourvue en organismes régionaux de gestion des pêches. Il sera intéressant de voir comment cette Commission va renforcer son rôle : devenir le « guichet unique » qui s'occupera de la pêche thonière dans toute l'étendue de la région (c'est ce que préféreraient évidemment les pays développés qui en sont membres) ; ou se concentrer sur la réalisation d'un accord global relatif aux indicateurs et limites concernant tous

Encadré 2

Services scientifiques

Les petits États insulaires en développement peuvent être en situation désavantageuse quand il s'agit d'obtenir des preuves scientifiques et des avis interprétatifs en réponse à des questions spécifiques sur la situation des ressources ou les effets éventuels de mesures de gestion envisagées. Par définition, leurs finances et leurs moyens humains sont limités. Le programme Pêche hauturière du CPS (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique) est une ressource partagée par tous les membres de la Communauté (France, États-Unis et leurs territoires, les membres de la FFA (Agence des pêches du Forum). Au fil des dernières vingt-cinq années, il est devenu un service d'évaluation globale des stocks pour la pêche thonière, de recherche écosystémique, d'appui au suivi des opérations et à la formation. Son personnel offre des prestations scientifiques aux territoires et pays membres (dans le cadre des contributions qu'ils versent au CPS ou de projets de recherche spéciale et de développement scientifique financés par des agences extérieures) et à des groupes ou sous-groupes régionaux de membres de la Communauté.

Depuis l'établissement de la WCPFC, le programme Pêche hauturière du CPS fournit aussi des services scientifiques aux membres de cette Commission en général, en particulier pour l'évaluation des populations très migratoires qui sont surtout exploitées dans la zone tropicale de la Commission. L'un des principes fondateurs de la WCPFC était d'éviter le chevauchement des fonctions techniques avec les organismes régionaux des pêches déjà existants. Constituer une unité nouvelle au sein de la WCPFC pour refaire les évaluations régionales des stocks que le CPS devait de toute façon réaliser n'aurait pas été très économique pour une structure qui cherche continuellement à réduire ses dépenses.

les stocks et sur la mise en oeuvre de mesures de gestion explicites et des attributions pour la pêche en haute mer, tout en laissant aux États côtiers le soin de gérer les pêcheries et les attributions dans leurs ZEE sur la base des enveloppes régionales convenues.

Pour plus d'information



www.ffa.int

Agence des pêches du Forum

www.spc.int/coastfish/Asides/conventions/MHLC/wcp_conv_fr.pdf

Texte de la Convention de la WCPFC

www.spc.int/fr/

Secrétariat de la Communauté du Pacifique

Au pays de l'eau salée

Dans le Nord tropical du pays, des peuples autochtones prennent des initiatives pour gérer les écosystèmes marins et côtiers

Les milieux côtiers et marins du Nord tropical de l'Australie sont parmi les plus intacts de la planète. On trouve là, sur environ 4 500 km de littoral, une biodiversité remarquable, des habitats intacts : mangroves qui sont parmi les plus vastes et diverses du monde, récifs coralliens, herbiers, vigoureuses

coloniale britannique de la *terra nullius* (terre n'appartenant à personne) a été renversée et que les Australiens autochtones, notamment dans le nord du pays, ont commencé à récupérer officiellement leur patrimoine traditionnel. Environ 30 % du nord de l'Australie leur a maintenant été restitué, mais il reste encore en suspens 462 dossiers répartis sur 80 % de cette région.

Des décisions de justice récentes ont également reconnu les droits des Autochtones de la côte (souvent appelés *les gens de l'eau salée*) sur leur environnement traditionnel (littoral, estran), qu'ils appellent d'ailleurs *pays de la mer* ou *pays de l'eau salée*. Dans la plupart des cas, les droits ainsi reconnus (accès à l'eau et extraction à des fins non commerciales, pêche, chasse, cueillette) ne sont pas exclusifs, c'est-à-dire qu'il n'y a pas le droit d'exclure de cet environnement d'autres usagers éventuels.

Un précédent

Dans l'affaire de Blue Mud Bay (2008), qui fera date, la Haute Cour d'Australie a cependant reconnu des droits exclusifs sur l'espace intertidal (estran) jouxtant des terres aborigènes dans une section du Territoire du Nord. Les répercussions pratiques de cette décision apparaissent progressivement ; mais d'ores et déjà elle semble renforcer le pouvoir de certaines communautés aborigènes en matière de gestion de leur patrimoine côtier via le contrôle de l'accès aux ressources et leur usage commercial.

Aux temps historiques, les droits de propriété des gens de l'eau salée du Nord de l'Australie s'exprimaient dans les relations avec les pêcheurs Macassan de Sulawesi (Indonésie) qui venaient en Australie récolter les ressources du littoral,

populations d'espèces menacées au plan mondial (dugong, tortue marine...), et aussi des pêcheries nombreuses, intéressantes et relativement bien gérées.

C'est dans cette région que survivent également des systèmes autochtones de connaissance et de gestion culturelles qui sont parmi les plus anciens et les plus intacts. Ils ont en effet été élaborés et affinés au fil des 50 000 ans et plus d'occupation indigène. Grâce à cette fort longue tradition de préservation, les Australiens autochtones possèdent un riche patrimoine en matière de connaissance de l'environnement et de relations spirituelles et culturelles avec la terre et la mer. Quand ils parlent des liens réciproques qui fondent leur usage et leur gestion des ressources du terroir, ils disent qu'ils « s'occupent du pays ».

Ces gens ont terriblement souffert de la colonisation européenne de l'Australie, avec beaucoup de morts et la perte de langues, de moyens de subsistance, de terres. C'est seulement à une date relativement récente que la doctrine

Environ 30 % du Nord de l'Australie a maintenant été restitué aux Aborigènes...

Cet article a été écrit par **Rod Kennett** (Rod.Kennett@cdu.edu.au),

Joe Morrison et **Micha Jackson** de l'Alliance autochtone pour la gestion de la terre et de la mer dans l'Australie du Nord (NAILSMA), Université Charles Darwin, Darwin, avec la contribution des Djelk Rangers de Maningrida, Territoire du Nord, Australie

en particulier le *trepang* (holothurie ou bêche-de-mer). Ces pêcheurs amenaient des outils de fer et des techniques de fabrication de pirogues (*lipa lipa*) en échange du droit de récolter le *trepang* et obtenir d'autres produits comme les carapaces de tortues. Ce commerce (c'est-à-dire les premières exportations de l'Australie) a vraisemblablement débuté vers 1670 et a pris fin en 1906 lorsque le gouvernement australien (qui réglementait ces échanges depuis les années 1800) a cessé d'accorder des permis aux pêcheurs Macassan. L'arrivée annuelle de ces pêcheurs était un grand événement pour les gens de l'eau salée, et des liens familiaux durables se tissaient fréquemment. Certains Aborigènes se rendaient même à Sulawesi avec leurs visiteurs. Ces derniers temps, la question des pêches illégales, non déclarées, non réglementées (IUU/INN) perpétrées par des navires étrangers et le braconnage sur certaines ressources (requin, tortue, troca) ont empoisonné les relations entre les gens de l'eau salée et leurs voisins venus du Nord. Les Aborigènes connaissent bien ces relations historiques mais cherchent aussi à protéger leurs ressources contre ces opérations illégales et non durables qui épuisent leurs ressources, et sans que les protocoles culturels appropriés soient respectés.

Une bonne partie de cette région reste isolée et très peu peuplée (environ 0,14 personne au km²). Les villes et petites communautés sont souvent distantes de plusieurs centaines de kilomètres, et les pluies de mousson et les inondations saisonnières affectent la circulation sur un réseau limité de routes non bitumées et de pistes de brousse. On se déplace souvent en petit avion, surtout pendant la saison humide. Cet isolement explique que de nombreux Australiens autochtones continuent à dépendre de captures et de cueillettes pour se nourrir : la chasse et la pêche restent des activités importantes. La pêche et la chasse coutumières (c'est-à-dire officiellement considérées comme activités de subsistance et non pas à des fins commerciales) fournissent à la fois de la nourriture et répondent à des besoins culturels en rapport avec des cérémonies liées à l'utilisation de la ressource. Elles facilitent aussi le transfert des connaissances entre les générations. Un ensemble complexe de règles culturelles

précisent où et quand la chasse et la pêche coutumières peuvent avoir lieu, quels outils on peut employer, quelles espèces prendre, et de quelle taille. Cela ressemble en fait à la réglementation qui régit la pêche commerciale et récréative. Les règles traditionnelles insistent fortement sur l'obligation d'éviter les gaspillages et de partager la ressource avec la parenté et les propriétaires reconnus des lieux de chasse ou de pêche.

Les droits de chasse et de pêche des Aborigènes ont valeur officielle, mais la pêche commerciale et l'aquaculture peuvent gêner l'accès aux zones traditionnelles exploitées par ces populations. Par exemple, au nord de la région de Kimberly dans le nord-ouest du pays, les gens de l'eau salée sont très préoccupés parce que les concessions des fermes perlières peuvent bloquer l'accès aux baies abritées où l'on chasse traditionnellement la tortue et le dugong.

Malgré les conséquences désastreuses de la colonisation, les Australiens autochtones ont conservé un sens profond de leurs obligations culturelles et spirituelles envers la terre et la mer. En parvenant à récupérer la propriété de leurs territoires, ils ont pu à nouveau s'en occuper davantage et être reconnus comme les détenteurs et gestionnaires de plein droit de leur patrimoine traditionnel. Le nombre croissant de rangers indigènes employés par les organismes qui s'occupent de gérer les espaces marins et terrestres autochtones dans le Nord de l'Australie

NAILSMA.SMUGMUG.COM



Les Rangers de Djelk patrouillent les plages et les eaux sur la côte de Maningrida dans le Territoire du Nord pour récupérer les débris

est une expression contemporaine de ces antiques droits et responsabilités. Soutenues par les systèmes de croyances et connaissances traditionnelles, les activités de gestion de ces rangers portent sur toute une série d'aspects culturels et naturels : entretien de sites culturels, gestion du feu, contrôle des mauvaises herbes et des animaux sauvages, diversité biologique et localisation et protection des habitats, surveillance de la pêche, biosécurité (c'est-à-dire des mesures de quarantaine pour empêcher l'introduction de ravageurs et maladies exotiques. Le Nord de l'Australie est géographiquement proche de l'Indonésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'arrivée de ces vecteurs indésirables pourrait affecter l'agriculture, l'élevage et la santé humaine).

Les activités des rangers sont financées par divers contributeurs : programmes gouvernementaux, organismes philanthropique et Ong, accords avec des sociétés industrielles (mines...), ressources communautaires et entreprises locales. Dans les localités isolées de cette région de l'Australie, les rangers communautaires sont aux avant-postes de la gestion, et souvent les seuls agents de la gestion de l'environnement. Les Djelk Rangers basés à Maningrida (communauté d'environ 2 600 personnes, essentiellement autochtones de la côte nord) constituent l'un des premiers et plus importants

responsabilités gestionnaires dans les terroirs autochtones. Les Djelk Rangers localisent et enlèvent aussi les épaves venues de la mer, par exemple des filets perdus ou rejetés qui continuent parfois à circuler dans les courants en piégeant poissons et autres animaux, ce qu'on appelle *ghost fishing* (pêche fantôme).

À terre, ils procèdent à des brûlages contrôlés, en détruisant régulièrement des tas de matières combustibles afin de réduire la puissance des grands feux de la saison sèche qui pourraient avoir des effets dévastateurs sur les habitations et l'environnement.

Ils participent aussi au projet de lutte contre le feu du secteur Arnhem-Ouest qui les rémunère pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en procédant à des brûlages dirigés préventifs selon le savoir-faire traditionnel. Ils procèdent aussi à des abattages d'animaux sauvages et au suivi des populations (buffles d'eau asiatiques en particulier), au contrôle des mauvaises herbes, à la protection des sites culturels, à l'observation de la biodiversité. Les Djelk Rangers ont également lancé de petites initiatives innovantes, par exemple la récolte et l'incubation d'œufs de tortues d'eau douce pour produire des petits destinés au commerce d'animaux d'agrément. Avec un permis de l'Administration, de 500 à 1 000 œufs ont été récoltés chaque année depuis 2000, ce qui a rapporté un peu et permis de former des gens en matière de recherche et de gestion d'une affaire.

Les programmes de rangers traduisent les aspirations, valeurs et priorités des communautés autochtones locales telles qu'elles ont été identifiées au fil de processus d'élaboration communautaires. De nombreuses communautés du Nord de l'Australie ont développé pour leurs *pays de la mer* des plans qui précisent comment elles entendent gérer leur espace côtier. Ces plans n'ont pas de statut juridique mais les communautés se servent de plus en plus de cela (et d'autres exercices de planification semblables) pour nouer des relations avec des acteurs extérieurs : pêche commerciale, organismes publics de réglementation, chercheurs, secteur industriel (mines, tourisme...). La gestion de la pêche (coutumière, commerciale, récréative) figure toujours très haut dans les priorités des plans relatifs aux *pays*

Les Australiens autochtones ont conservé un sens profond de leurs obligations culturelles et spirituelles envers la terre et la mer.

programmes dans ce domaine. Leurs activités reflètent bien les aspirations des Aborigènes.

Ils gèrent et surveillent environ 6 700 km², dont 2 000 km² d'espaces marins et côtiers. Au cours de la période 2009-2010, ils ont effectué 214 patrouilles en mer, ce qui représente 17 000 milles nautiques ! Ils font aussi des missions pour des organismes publics ; c'est ainsi qu'ils ont un contrat avec les douanes pour 72 patrouilles spéciales dans l'année. Leurs efforts ont donné lieu à des condamnations pour pêche illégale, ce qui a renforcé le sentiment d'avoir des droits et des

de la mer ; et les initiatives de zonage et les mesures de contrôle des captures proposées par les communautés autochtones reflètent un souci d'équilibre entre autoriser la pêche commerciale (qui est le plus souvent le fait de non-Autochtones) et protéger la ressource pour les populations autochtones locales.

Les Autochtones du Nord de l'Australie sont unis dans leurs aspirations afin de parvenir à une meilleure maîtrise et une meilleure gestion de leurs territoires et patrimoines côtiers. Ils cherchent des opportunités économiques innovantes, de nouvelles façons de gagner leur vie, par exemple dans des programmes de rangers qui leur permettent justement de remplir leurs obligations envers le pays et qui assureront un nouvel avenir durable aux populations jeunes et plus nombreuses des localités isolées dans cette région si vaste et si peu peuplée. Cela se fait dans un contexte peu favorable : chômage élevé et de longue durée, opportunités économiques limitées, perte des connaissances et expériences traditionnelles avec la disparition des Anciens, situation sanitaire et scolaire médiocre, différence de 17 ans pour l'espérance de vie entre Autochtones et non-Autochtones.

La NAILSMA

Prenant acte de leurs aspirations et des ces défis communs, et de l'intérêt d'une meilleure coordination en matière de gestion et de développement des terres et espaces marins autochtones dans le Nord de l'Australie, les Anciens des principales organisations autochtones régionales ont constitué en 2001 la NAILSMA (Alliance autochtone pour la gestion de la terre et de la mer dans l'Australie du Nord). Elle a pour mission d'apporter un appui dans ce domaine via des stratégies appropriées d'attention au pays, avec la participation concrète des populations autochtones.

Le rôle fondamental de ces populations dans la gestion durable des terres et mers de l'Australie et l'intérêt de la NAILSMA en matière de coordination sont bien reconnus. En témoignent les importants investissements (plusieurs millions de dollars) consentis par des agences gouvernementales et organismes philanthropiques sur des programmes de gestion des ressources culturelles et



Les vieux propriétaires traditionnels sont intégrés au programme des Djelk Rangers dont ils conseillent et initient les plus jeunes

naturelles dans le Nord de l'Australie : brûlages/brûlis traditionnels pour atténuer l'effet de serre et préserver la biodiversité, participation autochtone aux négociations pour l'attribution des ressources en eau douce, transmission des connaissances écologiques autochtones entre les générations, gestion des espèces menacées, développement du leadership indigène, adaptation du réseautage et de la communication au contexte culturel.

La NAILSMA travaille également avec les pouvoirs publics pour faire évoluer les politiques relatives à la gestion des terres et mers autochtones, notamment en leur demandant de réaliser des investissements dans le cadre du programme Working on Country (WOC), par exemple. Depuis 2007, le WOC a bénéficié d'environ 80 millions de dollars australiens et devrait employer jusqu'à 600 rangers en 2010. Le programme semblable Indigenous Protected Area (IPA) soutient financièrement des communautés autochtones pour déclarer (officiellement mais sans répercussion juridiquement contraignante) et gérer leurs terroirs comme des aires protégées. Ces IPA trouvent leur place dans les catégories d'aires protégées définies par l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) et sont incluses dans le Réseau national des réserves. Les IPA du Nord de l'Australie couvrent généralement des milliers de km² sur les côtes et dans les terres ; elles sont très intéressantes du point de vue de la conservation de la

nature et agrandissent significativement le patrimoine protégé du pays. L'IPA Djelk, qui a été officiellement déclarée au bout de huit années de consultations avec les représentants de 102 groupes claniques, s'étend sur 6 672 km² de territoires autochtones traditionnels.

Les rangers indigènes ont donc des responsabilités sur d'énormes espaces éloignés, qui sont confrontés à des menaces environnementales croissantes : mauvaises herbes nouvelles et envahissantes, populations d'animaux sauvages, évolution du régime des feux, pollution marine, risques de bio-sécurité, changement climatique. Pour faire face à ces défis, les rangers autochtones font appel à des savoirs et des outils à la fois traditionnels et scientifiques (souvent appelés *two-way knowledge* et *two-way toolboxes*), fréquemment en partenariat avec des scientifiques et des gestionnaires de l'environnement non-Autochtones. Les nouvelles connaissances que ces rangers produisent représentent un énorme potentiel pour combler les grosses lacunes des données et pour constituer des points de référence qui permettront d'évaluer

les espaces dont ils ont la charge. En utilisant un logiciel CyberTracker® personnalisé sur de solides ordinateurs portatifs étanches, ils recueillent des informations détaillées et géographiquement localisées sur de nombreux aspects culturels et environnementaux. Le logiciel CyberTracker® est gratuit et ses utilisateurs sont de plus en plus nombreux à travers le monde : il a été téléchargé plus de 40 000 fois dans 190 pays. Grâce à ce logiciel, les rangers autochtones d'Australie peuvent se connecter à un réseau mondial d'initiatives communautaires semblables. Cela facilite l'accès à l'expertise technique et donne l'occasion de procéder à des échanges internationaux entre gestionnaires communautaires de la ressource.

En collaboration avec les Djelk Rangers, GhostNets Australia et des organismes gouvernementaux, la NAILSMA a développé l'application standardisée Saltwater Country Patrol qui est maintenant utilisée par les groupes de rangers dans tout le Nord de l'Australie. Les données collectées portent sur les aspects suivants : informations biophysiques sur les animaux marins vivants (tortues, dugongs, cétacés...), animaux morts ou malades, bateaux, bateaux de pêche étrangers en braconnage, débris marins, activités de quarantaine, filets de pêche commerciale, casiers à crabes... En utilisant les fonctions SIG (Système d'information géographique) de CyberTracker®, les rangers peuvent produire des cartes et des rapports qui aident à prendre des décisions communautaires locales et correspondent aux demandes des programmes de recherche, des organismes gouvernementaux et des financeurs. L'agrégation régionale de toutes ces données locales standardisées permettra d'améliorer nettement notre compréhension de l'environnement marin au niveau régional et national.

Ces rangers autochtones et les organisations telles que la NAILSMA sont l'expression contemporaine d'une antique tradition en matière de droits et de responsabilités locales. Ces initiatives sont soutenues par une vision culturelle et spirituelle du monde, soucieuse qu'on prenne bien soin de la santé du *pays* pour le bien-être de sa population, de sa faune et de sa flore.

Les rangers indigènes ont des responsabilités sur d'énormes espaces éloignés...

les changements à venir. Grâce à leur pratique de la gestion des espèces marines migratoires (tortues et dugong...) et leur lutte contre certains problèmes de la région (mauvaises herbes, animaux sauvages, feux...), les rangers autochtones comprennent l'intérêt d'une bonne coordination dans la collecte des données et la mise à l'échelle du paysage. Cette démarche nécessite des systèmes d'information et de gestion des données performants disponibles localement et qui viennent en appui aux décideurs locaux, sans oublier de contribuer aux échanges et processus décisionnels interrégionaux.

Logiciels

L'initiative de la NAILSMA appelée I-Tracker (Indegenous-Tracker) propose des outils et des formations pour aider les rangers autochtones à suivre et gérer

On reconnaît de plus en plus sur le plan juridique les droits de propriété des Autochtones sur les terres et les côtes de l'Australie. Dans le même temps, les organisations qui travaillent sur la gestion des espaces terrestres et littoraux autochtones se renforcent. Tout cela porte à être optimiste sur l'avenir du pays de l'eau salée.



Une bouée marquant les limites d'un site sacré.
La protection de tels espaces fait partie des missions des Djelk Rangers

Pour plus d'information



nailsma.com.au

Alliance autochtone pour la gestion de la terre et de la mer dans l'Australie du Nord

bawinanga.com.au/djelkrangers/index.htm

Les Djelk Rangers

nrm.gov.au

Le programme Caring for Our Country (Prenons soin de notre pays) du gouvernement australien

ghostnets.com.au

GhostNets Australia

ntgfi.a.com.au/.../precis-high-courtdecision-blue-mud-bay-11-february-2009.pdf

Décision dans l'affaire de Blue Mud Bay

Le spectre des QIT

Les QIT sont préconisés pour réduire les capacités de pêche sur le poulpe, bien que ce facteur ne soit pas structurel comme en Europe

En mai 2006, après trois ans de débats auxquels ont participé les principaux acteurs locaux et un panel d'experts venant de pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui gèrent leurs pêcheries par QIT ou qui, comme la Grande Bretagne, voudraient bien que l'Europe s'engage sur cette voie, le plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe fut adopté par la Mauritanie.

L'aménagement de cette pêcherie est plus que nécessaire, vu son importance économique dominante dans le secteur, et la baisse des rendements constatée au cours des dernières décennies. Les résultats des travaux du groupe de travail

suggère comme solution à ces problèmes l'introduction des QIT. L'introduction de ces QIT était subordonnée à la réalisation d'une étude d'impact programmée en 2007 mais qui n'a toujours pas été faite.

Cependant, on peut lire dans le Cadre stratégique 2008-2012 pour la pêche que le Plan poulpe « se fixe comme but, au travers du système des QIT, de la fiscalité et de mesures prises pour ajuster la capacité, de réduire, de façon durable, les capacités de pêche ciblant le poulpe pour atteindre un équilibre assurant la durabilité de la ressource et l'optimisation de la rente ». Ce qui semble indiquer que, sans passer par la case évaluation d'impacts prévue, l'adoption des QIT serait devenue effective.

Que trouve-t-on dans le Plan poulpe?

Le Plan poulpe se fixe comme objectif principal celui de maximiser les bénéfices (en termes de rente de la ressource) tirés de la ressource naturelle du poulpe, en respectant la contrainte de durabilité environnementale, économique et sociale de l'activité de pêche. L'objectif est donc de réduire de façon durable les capacités de pêche ciblant le poulpe, qui sont actuellement excédentaires de près de 40 %, pour atteindre un équilibre assurant la durabilité des ressources et l'optimisation de la rente qui en est extraite.

À cet effet, il envisage de procéder par étapes. D'abord en renforçant le dispositif de gestion existant, avec notamment la mise en place d'un suivi de mise en œuvre et de révision annuelle du Plan, ainsi que l'introduction de la méthode de fixation des possibilités de pêche reposant sur l'évaluation des captures permises, réalisée deux fois par an durant les deux arrêts biologiques réglementaires de pêche au poulpe (octobre-novembre et mai-juin), et la fixation de TAC (total des captures autorisées) pour la saison

Le Plan poulpe se fixe comme objectif principal celui de maximiser les bénéfices (en termes de rente de la ressource) tirés de la ressource naturelle...

international de l'IMROP (Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches), corroborés par ceux du COPACE (Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est de la FAO), montrent que le poulpe est de plus en plus surexploité, avec un excédent d'effort qui passe de 25 % en 1998 à 31 % en 2002.

Selon le Plan poulpe, le Gouvernement aurait tenté de juguler ces surcapacités, mais ses tentatives auraient échoué, parce qu'elles reposaient sur des mesures traditionnelles de gestion par l'effort de pêche, qui auraient montré partout ailleurs leur inefficacité à juguler de façon durable la surexploitation des ressources halieutiques et à maximiser de façon durable les bénéfices économiques potentiels de ces ressources. Aussi, le plan

*Cet article a été écrit par **Ahmed Mahmoud Cherif** (mahmoud.cherif46@gmail.com), ancien Directeur des pêches de Mauritanie (1976-1979), Directeur de l'Ong mauritanienne PECHECOPS*

suivante. On y trouve aussi des mesures visant à l'amélioration du système de contrôle des captures (journal de pêche électronique, VMS, utilisation obligatoire de points de débarquement aménagés pour la pêche artisanale) et des mesures techniques de gestion destinées à la protection des juvéniles (repos biologiques, maillages, zonage, taille minimale autorisée, etc.).

Ce Plan a également des implications pour les différentes flottes ciblant le poulpe, et vise à maîtriser les capacités de capture. Il prévoit le gel des capacités pour les céphalopodiers européens, la reconversion des capacités excédentaires des nationaux vers d'autres pêcheries sous-exploitées comme les petits pélagiques. Il a également deux objectifs secondaires : le premier est de favoriser le développement maîtrisé de la pêche artisanale et côtière, par un gel du nombre de pirogues et le cantonnement des activités artisanales dans une zone côtière élargie mais bien délimitée. Le second objectif est d'accroître la valeur ajoutée sur le territoire national ; mais cet objectif est considéré comme non prioritaire, étant donné les risques de surexploitation que cela pourrait provoquer tant que la durabilité de la production n'est pas assurée. Il faut remarquer que c'est là une vision opposée à celle qui estime qu'il faut « pêcher moins, mais retirer plus de valeur du poisson », où la création de valeur ajoutée locale permet de compenser la baisse de revenus liée à une diminution volontaire de la capacité de pêche. Laisser la valeur ajoutée être extraite sur le marché de destination est un modèle qui a pourtant montré ses limites : ce marché de destination, qui contrôle la valeur ajoutée et la demande en matières premières, pousse en général à exercer une pression de pêche plus grande sur les ressources.

Une fois ce cadre établi, le Plan poulpe prévoit la mise en place des différents éléments nécessaires pour pouvoir basculer vers un système de gestion basé sur les QIT. Le principal atout de la pêcherie de poulpe qui la rend éligible à ce système, suivant ses promoteurs, est la possibilité réelle de pouvoir contrôler le flux des produits. Ce système doit permettre « de faire ressortir la rente de la ressource, dont il faut assurer un partage équitable entre les secteurs privé et public », entre pêcheurs et État. Le plan prévoyait de débiter la mise

en place des QIT au deuxième semestre 2008, en commençant par le segment industriel national.

Le Plan poulpe reste mou

Pour l'essentiel, cinq ans après son adoption, le Plan poulpe n'a pas été mis en œuvre, hormis les deux périodes de repos biologique. Dès lors, dire si oui ou non l'introduction de QIT pour la gestion de cette pêcherie a été positive semble prématuré, sachant que les premières étapes du Plan, en particulier l'évaluation prévisionnelle visant à fixer les TAC, doit se dérouler sur quatre ans, et que sa date de démarrage n'est pas encore fixée...

Cependant, on peut d'ores et déjà y noter quelques lacunes dont certaines pourraient représenter un handicap pour sa réussite. Il faut citer d'abord une analyse insuffisante des acteurs clés, notamment du processus de formation de l'armement national (son origine, son financement, sa gestion, la composition des équipages) : éléments qui pourraient fournir des informations utiles dans la perspective de l'introduction de QIT.

Les auteurs du Plan poulpe font une erreur en décrivant le problème de la surcapacité, par assimilation avec ce qui se passe en Europe, comme un phénomène structurel dont le gouvernement mauritanien aurait sans succès essayé de se débarrasser, alors qu'on a affaire dans le cas de la Mauritanie à des navires étrangers, autorisés à pêcher en dépit des dispositions de l'UNCLOS (Convention

FAO/S. GARCIA



Céphalopodiers opérant avec des pots, Nouadhibou, Mauritanie.

La pêche au poulpe représente 80 % des emplois induits de l'ensemble du secteur des pêches

des Nations unies sur le droit de la mer) qui obligent les flottes étrangères à ne pêcher que le surplus de ressources qui ne peut être exploité localement.

Le problème de surcapacité en Mauritanie est une conséquence directe des besoins financiers du gouvernement, liés aux programmes d'ajustement structurels. Le gouvernement a vu dans la compensation financière liée à l'accord de pêche avec l'Union européenne, qui permet à une flotte de céphalopodières espagnols de pêcher en Mauritanie, une façon rapide de répondre à ces besoins financiers ; et les intérêts de la flotte de pêche européenne ont pris le dessus sur les impératifs de gestion durable du poulpe. Dès lors, on peut se demander si l'introduction de QIT ne va pas permettre à cette surcapacité étrangère de se maintenir dans les eaux mauritaniennes, grâce à la possibilité d'acquiescer ces quotas, au détriment d'un développement maîtrisé de la flotte artisanale et côtière locale.

Un autre point faible est le fait que le Plan poulpe est bâti essentiellement autour de la fixation semestrielle des totaux autorisés de captures (TAC)

... Une des questions les plus importantes est celle ayant trait à la répartition des quotas entre les différents utilisateurs.

par espèce et par zone de pêche, et de quotas permettant la répartition de ces TAC entre les armements. Ainsi que cela a été démontré dans de nombreuses pêcheries utilisant ce système, en Europe notamment, le système de TAC et quotas a ses limites : la fixation des TAC, suite aux pressions du lobby de la pêche industrielle, se fait souvent à des niveaux supérieurs à ce qui peut être capturé. D'autre part, les opérateurs ont tendance à rejeter en mer des espèces pour lesquelles ils ont déjà épuisé leur quota : en effet, les quotas ne s'appliquent qu'aux volumes débarqués et n'ont donc aucun effet limitatif sur les quantités capturées puis rejetées.

Quelle place pour la pêche artisanale ?

Enfin, une des questions les plus importantes est celle ayant trait à la répartition des quotas entre les différents utilisateurs. Une mise en place mal étudiée pourrait biaiser la concurrence entre métiers et compromettre la priorité au développement de la pêche artisanale et côtière. La pêche artisanale et côtière au poulpe fournit actuellement 80 % des 40 000 emplois induits par l'ensemble du secteur de la pêche tous métiers confondus, fait travailler une quarantaine d'usines, une quinzaine de petits chantiers de construction de pirogues et des petits ateliers de production d'engins de pêche. Cette pêche fournit les meilleurs produits pour l'exportation et est reconnue plus apte à maximiser la rente de la ressource. Elle a fait les preuves de sa compétitivité, face aux navires industriels, dont elle a rogné plus de la moitié de la production.

Cependant, son expansion a failli être compromise par une distribution prématurée et arbitraire des TAC. En effet, en 2006, sur la base des « données de captures historiques » datant de 2000-2005, il avait été envisagé de ne lui réserver que 4 000 tonnes de poulpe sur un TAC total de 30-35 000 tonnes. Dans cette clé de répartition du quota qui était proposée, l'armement industriel chalutier, malgré sa nuisance sur les ressources et sur l'environnement marin (destruction de collines et rochers sous-marins au large du Cap Blanc, rejets d'énormes quantités de poissons et animaux marins) et son inefficacité économique, se taillait la part du lion... La leçon à tirer de ce qui précède est que, d'une façon générale, dans un secteur de la pêche encore au début de son développement, l'introduction des QIT pourrait constituer un facteur de blocage de l'évolution naturelle des différents segments, notamment la pêche artisanale, en les figeant dans leur état du moment.

Transparence

Un autre problème de cette flotte chalutière nationale ciblant le poulpe, qui est d'origine étrangère (chinoise et européenne), c'est la grande opacité qui règne dans son statut. Cette opacité ne date pas d'aujourd'hui : en 1988, la



Navires industriels devant Nouadhibou, Mauritanie.

Le problème de surcapacité est une conséquence directe des besoins financiers du gouvernement

découverte de l'immatriculation frauduleuse de trente céphalopodiers espagnols avait conduit en prison plusieurs hauts responsables du Gouvernement. En 2005, ce sont 100 céphalopodiers qu'une étude financée par la Coopération allemande (GTZ) identifia comme étant en situation irrégulière. À ce jour, aucune mesure forte n'a été prise, et c'est encore le flou qui entoure l'immatriculation et la propriété des 130 céphalopodiers nationaux. Souvent vétustes, ces chalutiers ont été acquis d'occasion sans déboursier par quelques hommes d'affaires ayant obtenu de leurs amis au pouvoir des « autorisations d'acquisition », et pour la plupart desquels la pêche n'est pas un métier mais un terrain de spéculation. Si la transparence n'est pas faite au niveau de l'immatriculation et de l'octroi des licences et des conditions d'exploitation du poulpe par ces chalutiers, nul doute que l'introduction de QIT ne fera que favoriser cette spéculation, au détriment de l'instauration d'une pêche durable.

Ces différentes questions que pose l'introduction éventuelle future des QIT dans la pêche de poulpe mauritanienne plaide avant tout pour que soit réalisée l'étude d'impacts prévue, avec la participation de tous les acteurs. Le groupe de travail technique consultatif sur le plan poulpe, dans son rapport de synthèse final de 2004, concluait d'ailleurs que « Le système de droits d'usage qui connaît le plus de succès de par le monde à l'heure actuelle est celui des QIT, mais ce système n'est pas toujours faisable.... Les experts ont conclu que, vu les caractéristiques de la pêche mauritanienne, un tel système

est faisable si le gouvernement le décide (et si les actions prévues dans la première partie du Plan sont réalisées).

Il y a lieu donc d'approfondir le débat et les recherches afin d'identifier le système qui convient le mieux à la Mauritanie ». 3

Pour plus d'information



www.fao.org/fishery/countryssector/FI-CP_MR/fr
FAO - Pêches - Mauritanie – profil, 2006

www.peches.gov.mr/MPEMSITE/Left/organe/IMROP.htm
L'IMROP

www.cmap.mr/Documentation/SPC/DraftPeche.pdf
Rapport sectoriel sur le secteur de la pêche, 2005, Dr Cherif Ahmed Mahmoud

Unis pour le changement

Les pêcheurs du Nord-Est du Brésil réclament la reconnaissance de leur statut et de leurs droits sur leurs territoires

Du 31 août au 3 septembre 2010 s'est tenue à Recife une conférence sur le thème *Pêcheurs artisans, aires protégées et changement climatique*. Cette conférence (la troisième organisée par la Fondation Joaquim Nabuco) se déroulait en partenariat avec le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) et avec le soutien de la FACEPE (Fondation de soutien à la science et à la technologie de l'État de Pernambuco). Il y avait

Le symposium sur les questions de genre était animé depuis quatre ans par le Réseau féministe régional du Nord et du Nord-Est pour l'étude et la recherche sur les femmes et les relations de genre. Il a constitué un forum qui a permis aux spécialistes de ces questions de connaître les acteurs du secteur de la pêche brésilien.

Le Brésil est un pays-continent dont les pêcheries sont par conséquent très diverses, en termes d'écosystèmes et de facteurs socio-économiques. Le Sud et le Sud-Est connaissent un climat subtropical influencé par des courants océaniques froids. Le Nord-Est a un climat tropical et est baigné par les eaux chaudes du Courant sud-équatorial (océan Atlantique), caractérisé par une faible productivité. La région Nord, malgré son climat tropical, connaît une forte productivité biologique grâce au flux continental généré par l'Amazonie. Sur les côtes du Nord et du Nord-Est, il y a plein de mangroves et de récifs coralliens : des écosystèmes qui enrichissent les eaux adjacentes et facilitent l'entrée des pêcheurs artisans dans les pêcheries. Ces régions représentent plus de 80 % des 850 000 pêcheurs officiellement enregistrés au Ministère des pêches, chiffre qui pourrait bien être sous-estimé.

Les pêcheries du Brésil sont très diverses, en termes d'écosystèmes et de facteurs socio-économiques.

également un certain nombre d'autres partenaires : universités et organisations non gouvernementales (Ong) comme la Pastorale de la pêche de l'Église catholique. Les participants ont débattu aussi des questions de genre dans le cadre du quatrième Symposium de Pernambuco sur les femmes et les relations de genre.

La conférence de Recife différerait d'autres événements organisés dans la région en ce sens qu'elle favorisait des interactions entre des chercheurs, des représentants de l'Administration et des acteurs clés du secteur de la pêche, plus précisément les hommes et les femmes de la pêche artisanale. La Fondation Joaquim Nabuco est un organisme de recherche qui dépend du gouvernement fédéral et qui travaille sur des questions sociales dans le nord et le nord-est du Brésil. Son Département de l'environnement étudie le secteur de la pêche depuis 1994. Depuis six ans, des séminaires sont organisés chaque année, à Recife ou dans des communautés de pêche artisanale.

Invisible depuis longtemps

Bien que passant inaperçue depuis longtemps (ce qui explique le peu de soutien dont elle a bénéficié), la pêche artisanale représente plus de 55 % de la production des pêches de capture du pays, soit 585 671 tonnes. Du fait des caractéristiques de la culture et des modes de vie des communautés qui pratiquent cette activité, ce secteur a recours à des méthodes de prélèvement durables dans le respect de l'environnement. L'histoire et la culture de ces populations

Cet article a été écrit par
Beatriz Mesquita Jardim Pedrosa
(beatriz.mesquita@fundaj.gov.br),
chercheuse à la Fondation
Joaquim Nabuco, Brésil

sont depuis longtemps des aspects importants de la vie des côtes brésiliennes.

Pour les hommes et les femmes de la pêche artisanale, la relation avec la terre et le territoire est très importante. Défendre son territoire dans des conflits dus à la spéculation foncière et à de nouvelles activités économiques comme le tourisme a été un besoin continu. Mais d'autres menaces pèsent : surpêche, dégradation de l'habitat, pollution, changement climatique... Au fil du temps, la pression démographique se fait de plus en plus sentir sur le littoral. Aujourd'hui un quart de la population brésilienne vit dans cet environnement qui enregistre une densité de 87 personnes au km².

Le Brésil a une dette sociale envers sa pêche artisanale. Bien que fournissant depuis toujours une grande part de la production nationale de poissons, elle a été considérée comme une activité marginale, alors que la pêche industrielle bénéficiait d'investissements publics et tirait parti de l'augmentation de la production nationale (jusqu'aux années 1990). Depuis quelque temps cependant, le secteur artisanal retient davantage l'attention du gouvernement, des établissements universitaires et de la société civile. C'est le résultat d'une série de changements qui se sont produits à la suite de la libéralisation politique et de l'entrée en vigueur de la Constitution de 1988, ce qui a permis aux gens de défendre librement leurs droits et aux groupes marginalisés de la société de s'associer, les petits pêcheurs notamment. Notons aussi d'autres évolutions : l'émergence de mouvements sociaux dans le secteur de la pêche, l'action des Ong, la couverture médiatique accordée aux pêcheurs, du fait surtout des pressions diverses subies par l'environnement côtier.

Malgré les nouveautés institutionnelles apportées récemment au secteur de la pêche, tout particulièrement la création du premier Ministère de la pêche en 2009, les politiques sociales et celles qui appuient ce secteur ne répondent toujours pas aux demandes des pêcheurs artisans, qui réclament la transparence, la reconnaissance, la participation à l'élaboration des politiques publiques des pêches.

La Conférence de Recife a abordé un certain nombre d'aspects : les conflits dans les régions côtières, le rôle du

gouvernement (Ministère des pêches surtout), l'aquaculture et l'environnement, les relations entre chercheurs et communautés traditionnelles, les expériences et les actions positives menées afin d'atténuer les problèmes de ce secteur, par exemple les MER (réserves extractivistes marines). En tout 300 personnes venues de diverses régions du Brésil ont participé à cette conférence : universitaires/chercheurs, hommes et femmes de la pêche artisanale, gestionnaires publics, Ong, représentants de communautés vivant dans des aires marines protégées (AMP). Il y a eu 36 exposés scientifiques et 12 comptes-rendus d'expériences de communautés de pêche sur les thèmes suivants : pêche artisanale et genre, pêche artisanale et aires protégées gérées à des fins d'utilisation durable, territoires et conflits, pêche artisanale et changement climatique.

Pendant trois jours et demi, des tables-rondes ont été organisées le matin, certaines constituées exclusivement de responsables (hommes et femmes) de la profession, d'autres de chercheurs, techniciens, fonctionnaires, membres d'Ong, afin de débattre des AMP, en particulier celles gérées à des fins d'utilisation durable (MER, RDS...), du rôle des femmes dans ces réserves et du changement climatique. L'après-midi, des séances étaient prévues pour des exposés par des responsables de la profession sur



FELIPE FERREIRA

En tout 300 personnes ont participé à cette conférence : universitaires/chercheurs, hommes et femmes de la pêche artisanale, gestionnaires publics, Ong, représentants de communautés vivant dans des AMP

La Lettre de Recife

La Lettre de Recife, qui exprime les conclusions de la Conférence et a été présentée le 3 septembre, attire l'attention sur les points suivants :

- L'importance des MER sur les côtes brésiliennes comme moyen de conservation des ressources marines et de survie de la diversité des cultures et modes de vie des pêcheurs artisans ;
- Le rôle de ces réserves dans la consolidation des organisations de pêcheurs, car chaque MER et réserve de développement durable exige la création d'organisations et institutions sociales locales solides ;
- Le rôle des MER pour déterminer le territoire marin qui sera géré par des organisations de pêcheurs ;
- Le rôle de ces réserves pour encourager une plus ample participation des femmes.

La Conférence recommande :

- L'élaboration de nouveaux instruments juridiques pour la reconnaissance des territoires de pêche des communautés côtières en dehors même des réserves marines existantes ;
- L'établissement d'un forum permanent de la société civile pour débattre des demandes des communautés de pêche artisanale et suivre les activités et projets du gouvernement concernant les zones côtières et fluviales.
- L'organisation d'un réseau électronique par les organisations de la société civile et les associations des réserves marines pour échanger des idées sur les expériences positives locales, diffuser l'information en matière d'atteinte aux droits des pêcheurs, et organiser des ateliers.
- L'organisation tous les deux ans de conférences comme celle de Recife afin de discuter des MER et suivre les développements dans ce domaine, d'échanger les expériences entre structures de ce type.

Droits des pêcheurs, territoires et MER

La Conférence reconnaît que le nombre croissant de réserves marines gérées à des fins d'utilisation durable constitue une stratégie importante pour la conservation des ressources halieutiques, particulièrement dans les régions Nord et Nord-Est où se trouvent la plupart des 22 réserves déjà en place et où beaucoup d'autres sont prévues. Elle reconnaît également qu'une meilleure organisation des associations locales est un facteur essentiel dans la mise en place et le développement de ces réserves, d'autant plus que les conflits avec d'autres usagers des espaces littoraux se sont accrus à mesure que ces réserves devenaient plus nombreuses.

À cet égard, la Conférence demande au gouvernement et à la société civile de :

- Respecter et soutenir les mouvements autonomes des femmes de la pêche afin d'améliorer leur visibilité sociale et bien mettre en évidence leur importance dans les activités de capture, de transformation et de commercialisation ;
- Renforcer et étendre le statut juridique et les droits des femmes de la pêche, notamment leur rôle dans la gestion des MER ;
- Développer les services de santé et d'éducation, en tenant compte des caractéristiques particulières des activités de pêche des femmes de la côte ;
- Respecter les droits des pêcheurs dans leurs territoires, et établir un moratoire sur les projets d'expansion des fermes d'élevage industriel de crevettes s'ils ont des effets néfastes sur la mangrove et le mode de vie des pêcheurs artisans ;
- Demander aux procureurs du Ministère de la Justice de s'impliquer davantage pour trouver des solutions aux conflits de plus en plus fréquents entre les pêcheurs artisans et les gros opérateurs ;

des travaux de recherche relatifs aux principaux problèmes et aux expériences dans les AMP. Il y avait également des groupes de discussion portant sur des points particuliers qui fourniraient la base de recommandations de la conférence.

Le professeur Antonio Carlos Diegues, Membre de l'ICSF, a parlé de l'identité des communautés côtières, décrivant ainsi le pêcheur artisan : « C'est quelqu'un qui décide lui-même comment il va procéder pour pêcher, quand il va y aller, avec quels copains, quels collègues. La seule chose qu'il ne maîtrise pas dans tout ça c'est la commercialisation : là il est mauvais ». Lourdes Furtado, chercheuse de l'Amazone a parlé du caractère indivisible de la terre et de l'eau pour les pêcheurs artisans, ce qui mène au problème des territoires : « La terre pour vivre, l'eau pour travailler ». Maria Aparecida Ferreira, responsable communautaire de la MER d'Ibiraquera

dans l'État de Santa Catarina, a fait part de son expérience en matière de consolidation des organisations de pêcheurs au cours du processus d'établissement d'une réserve : « Formaliser une réserve c'est juste un détail. Ce qui est vraiment important c'est l'union d'une population dans un but... Le plus dur c'est de mettre la communauté dans le coup. La réserve fait que les pêcheurs prennent sur eux des responsabilités ».

Eliene Maria, membre de l'Articulation nationale des femmes de la pêche du Ceará, a raconté la création de ce mouvement, les difficultés de femmes à faire reconnaître la valeur de leur travail, leur combat pour se faire une place face au pouvoir des hommes au sein de leurs communautés. « Si je vais dans un dispensaire, je dois déclarer par écrit que je suis une pêcheuse. Mais que font les femmes ? Elles disent qu'elles sont femmes au foyer. Aujourd'hui

...suite

- Demander que les fonds disponibles pour des projets d'atténuation des impacts environnementaux profitent aussi aux communautés locales et à leur environnement ;
- Demander aux organisations de pêcheurs de renforcer leurs alliances avec ceux qui participent au Forum national des peuples autochtones et des communautés traditionnelles, cela pour avoir plus de poids ;
- Veiller à ce que les territoires des réserves extractivistes incluent non seulement les espaces marins mais aussi les espaces à terre qui sont utilisés par les pêcheurs ;
- Demander aux organisations de pêcheurs et aux gouvernements de faciliter des visites mutuelles entre membres de réserves extractivistes pour mieux s'informer des expériences et des problèmes dans ce domaine ;
- Promouvoir des activités d'appoint pour les pêcheurs, en particulier dans le tourisme local ou communautaire.

Reconnaissance des savoirs de la pêche artisanale

- Reconnaître et utiliser les savoirs écologiques traditionnels des pêcheurs dans la planification, le suivi et la gestion des MER ;
- Veiller à ce que la recherche et les études scientifiques entreprises par diverses institutions profitent aux communautés locales, qui devraient avoir connaissance de leurs résultats ;
- Promouvoir et diffuser la recherche sur les connaissances traditionnelles et scientifiques en matière de MER, et inciter les chercheurs à faire parvenir aux communautés un résumé de leurs travaux sous forme accessible ;
- Incorporer le savoir traditionnel des femmes de la pêche au processus de création et de gestion des MER ;
- Produire des statistiques relatives à la production, la commercialisation, la santé, l'éducation, en tenant compte des activités particulières des femmes de la pêche.

Communautés de pêche et changement climatique

De nombreux responsables de la profession ont fait part de leur préoccupation quant à la fréquence et au pouvoir dévastateur de changements climatiques extrêmes : grosses inondations au voisinage des embouchures (que subissent les communautés), modification de la température des eaux côtières (avec changement des modes migratoires des espèces, certaines s'en allant vers la haute mer), augmentation et renforcement des orages, en particulier dans les États du Sud (avec naufrages plus nombreux de bateaux de pêche), érosion des côtes (des villages sont menacés). On craint que les communautés de pêcheurs seront plus en danger que d'autres populations, bien qu'elles aient contribué bien moins que les sociétés industrialisées au changement climatique.

À cet égard, la Conférence recommande ce qui suit :

- Le gouvernement devrait se préoccuper davantage des effets du changement climatique sur les communautés de pêcheurs car beaucoup d'entre elles sont éloignées des centres urbains ;
- Les communautés côtières devraient constituer leurs propres structures locales pour faire face à ces éventualités ;
- Des financements spécifiques devraient être accordés aux organisations communautaires pour faire face au changement climatique et à ses effets ;
- Les communautés côtières devraient partager leurs connaissances sur les répercussions de ce phénomène et sur les moyens d'y faire face ;
- Les réserves marines et côtières peuvent être des moyens intéressants pour protéger l'environnement et les communautés contre les conséquences du changement climatique.

nous demandons des changements dans la documentation. Nous devons déclarer ce que nous sommes exactement : si je suis pêcheuse, je dois dire que je suis pêcheuse », dit Maria. On a aussi discuté abondamment de maladies professionnelles qui ne sont pas reconnues par le système de santé, surtout pour les récolteuses de coquillages, comme l'a fait remarquer Maria Jose Pacheco de la Pastorale des pêches : « La politique de santé ne tient pas compte des problèmes sanitaires spécifiques des communautés, notamment ceux de ces récolteuses... ». Il a également été question du changement climatique, et on a dit que les AMP pouvaient être une façon de lutter contre ces évolutions externes. Jefferson Souza, ingénieur des pêches à l'Institut Terramar, a rappelé qu'il fallait sensibiliser les communautés aux effets de ce phénomène : « Qui parmi nous ne sent pas les

changements bio-écologiques sur certaines espèces ? » Les relations entre chercheurs et communautés, entre connaissances traditionnelles et scientifiques ont été constamment évoquées lors des séances plénières. C'était aussi le thème de l'exposé de la professeure Maria de Los Angeles Gasalla, qui a mis l'accent sur le changement climatique et la vulnérabilité des communautés de pêche : « C'est très important de savoir ce qui se passe, ce qui change dans notre environnement, pour pouvoir s'adapter ; et s'adapter, c'est une chose que vous (les pêcheurs) savez faire ! »

La création des MER (la forme brésilienne d'AMP gérées à des fins d'utilisation durable) est considérée par les communautés et les chercheurs comme l'une des politiques les plus appropriées pour minimiser les conflits actuels sur le littoral, qui touchent

directement les communautés traditionnelles. Les MER se définissent comme des « aires protégées qui assurent une utilisation durable et la conservation des ressources naturelles renouvelables par des populations traditionnelles extractivistes ». On considère actuellement qu'il s'agit du meilleur arrangement institutionnel pour protéger les zones de pêche et atténuer les effets et les conflits mentionnés plus haut. La principale différence entre les MER et d'autres AMP est que la gestion est assurée par un comité délibératif fonctionnant à la majorité absolue des usagers (hommes et femmes de la pêche), à quoi s'ajoute le fait que ces MER ne peuvent être créées qu'à la demande des communautés de pêche. Une nouvelle génération de jeunes responsables (hommes et femmes) de la profession se forme actuellement pour participer pleinement au processus de mise en place de ces MER. Cela est très important car, dans certains endroits, des conflits surgissent avec des élevages industriels de crevettes, de grosses entreprises touristiques, des exploitations minières...

Les conclusions de la Conférence de Recife ont été présentées à la réunion de la Convention sur la diversité biologique (2010, Nagoya, Japon) lors d'un événement parallèle organisé par l'ICSF, et ont donné lieu à une déclaration reprise dans le dossier *Action for Biodiversity Convention: Towards a Society in Harmony with Nature*, qui cite les MER comme un enjeu particulièrement important pour les communautés côtières du Brésil.

La Conférence de Recife a été menée dans le but de fournir un espace de débat aux acteurs de la pêche artisanale du nord-est du Brésil. Elle a produit la Lettre de Recife, un document qui résume les aspirations et les demandes de ce secteur et qui a été diffusé auprès des organismes publics et établissements universitaires et bien sûr des communautés côtières. Par ailleurs, trois demandes portant sur des problèmes immédiats ont été exprimées :

- Soutenir la lutte des pêcheurs caiçara de la Station écologique de Jureia-Itatins qui sont menacés d'expulsion dans leur territoire traditionnel et qui réclament la création d'une MER dans cet environnement ;
- Soutenir la lutte des pêcheurs et des récolteuses de coquillages de la Baía de todos os Santos, et en particulier la lutte

des pêcheurs extractivistes de la MER de la baie d'Iguape qui s'élèvent contre l'implantation de projets économiques néfastes pour les activités de pêche ;

- Soutenir les droits permanents des familles des îles de l'estuaire de Sirinhaém dans le Pernambuco pour que leurs lieux de résidence et de travail soient officiellement reconnus par l'Administration avec la création de la MER de Sirinhaém-Ipojuca.



Pour plus d'information

www.fundaj.gov.br/

Fondation Joaquim Nabuco

icsf.net/icsf2006/uploads/publications/monograph/pdf/english/issue_99/ALL.pdf

Aires marines protégées et pêche artisanale au Brésil

www.icmbio.gov.br

Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité

Les coûts de la certification

Malgré l'augmentation spectaculaire des pêcheries certifiées, le MSC n'apporte pas la preuve qu'il parvient à freiner la surexploitation de la ressource

Le Marine Stewardship Council (MSC) est un organisme à but non lucratif créé conjointement par le WWF (Fonds mondial pour la nature) et la multinationale Unilever (produits alimentaires). Il est maintenant dans la quinzième année de son existence et a certifié 105 pêcheries en différentes parties du monde tandis que 142 autres sont à divers stades du processus de certification. Compte tenu de la stature de ce MSC et de son importance sur le plan mondial, il est impossible de ne pas se poser des questions : a-t-il vraiment contribué à empêcher la surexploitation et l'épuisement des stocks halieutiques, quels profits les différents types de pêche (notamment la pêche artisanale des pays en développement) ont-ils tiré de son action ?

Le MSC a été lancé dans le but de mettre un terme à la crise due à la surexploitation et à l'amenuisement des stocks en offrant des incitations économiques pour une pêche durable (voir revue SAMUDRA, n° 15, juillet 1996). Le MSC est devenu une structure autonome en 1999. Son premier ensemble de principes et critères pour une pêche durable, qui seront les bases d'un programme de certification volontaire et indépendante par une tierce partie, date de 1998. En 2006, le MSC décide de mettre son référentiel complètement en accord avec les directives pour l'étiquetage écologique de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). Les dernières modifications sont de 2010 ; pour la première fois, on intègre le contexte culturel, l'échelle et l'intensité des pêcheries à certifier, et on tient compte de la façon dont elles respectent les droits juridiques et

coutumiers et les intérêts à long terme des populations dépendantes de la pêche pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance.

Le hareng Blackwater de l'estuaire de la Tamise a été la première pêcherie à recevoir une certification, en mars 2000, suivi la même année par la langouste d'Australie occidentale et le saumon d'Alaska. En 2001 c'était le tour des coques de Burry Inlet et de maquereau de

... Le MSC a-t-il vraiment contribué à empêcher la surexploitation et l'épuisement des stocks halieutiques ?

Cornouailles au Royaume-Uni, du hoki de Nouvelle-Zélande. Aucune pêcherie n'a été certifiée en 2002 et 2003. Depuis 2008, le nombre des certifications a augmenté de façon exponentielle et dépassé les 100 en 2010. Les 105 pêcheries qui sont actuellement certifiées MSC concernent 54 espèces et représentent un volume de captures d'environ 6 millions de tonnes, soit 7,5 % de la production mondiale des pêches de capture maritimes en 2008. Environ 80 % des pêcheries certifiées MSC l'ont été en 2008-2010. Parmi les pêcheries ainsi certifiées durables, il y a du cabillaud et de l'églefin de l'Arctique, du krill de l'Antarctique, du sandre de Suède, du saumon anadrome d'Amérique du Nord, du thon germon très migrateur du Pacifique-Sud, des palourdes de platiers sableux du Vietnam... Le MSC a aussi certifié des pêcheries dites *enhanced*/améliorées (saumon rose et keta de Russie, moule du Royaume-Uni).

*Cet article a été écrit par **Sebastian Mathew** (sebastian1957@gmail.com), Conseiller pour les Programmes à l'ICSF*

Les groupes clients qui ont demandé une certification MSC sont variés : organisations de producteurs, associations de pêcheurs et coopératives, associations de transformateurs et exportateurs, entreprises privées, Ong, comités des pêches et gouvernements... Plus de 60 % de ces clients sont des organisations de producteurs et des entreprises privées. Les pêcheries certifiées appartiennent à 18 pays (États-Unis, Canada, 10 pays européens...). La plupart d'entre elles bordent donc les côtes d'Europe et d'Amérique du Nord, et constituent près de 90 % des pêcheries certifiées MSC du monde. On compte une dizaine d'organismes certificateurs accrédités par le MSC, parmi lesquels Moody Marine Ltd (basé au Royaume-Uni, avec des bureaux en Amérique du Nord, en Scandinavie, en France, en Chine et au Chili) qui a traité 60 % des pêcheries certifiées à ce jour (février 2011). Un seul organisme certificateur d'un pays du Sud accrédité MSC (Organizacion Internacional Agropecuaria, Argentine) a procédé à la certification d'une pêcherie.

La principale méthode de pêche utilisée dans les pêcheries certifiées MSC est le chalutage. Plus de 3 millions de tonnes (soit 50 %) de la production certifiée sont prélevées par des chaluts pélagiques ou

tonnes. Le hareng et le lieu additionnés représentent donc à peu près 40 % de la production totale certifiée MSC. L'espèce la moins pêchée (7 tonnes) est le bar du Royaume-Uni qui est capturé dans les eaux intertidales à l'aide de filets maillants ancrés. Donc, dans les pêcheries certifiées MSC, le chalut est le principal engin de capture et les principales espèces sont le hareng et le lieu de l'Alaska.

Les produits certifiés MSC sont destinés essentiellement à la consommation humaine, mais de petites quantités passent aussi dans l'alimentation animale (hareng du Royaume-Uni, krill norvégien de l'Antarctique pour l'aquaculture). Du krill certifié entre dans des produits pharmaceutiques et des compléments alimentaires également. Certains produits de pêcheries certifiées du Royaume-Uni, d'Irlande, de Norvège sont exportés vers l'Afrique, l'Asie (y compris la Chine), l'Amérique latine et les Caraïbes. Mais la plus grande partie du poisson certifié (surtout le poisson blanc) est commercialisé en Europe ou entre l'Europe et les États-Unis. On ne sait pas vraiment si le poisson issu de pêcheries certifiées MSC et exporté vers des pays en développement porte le label MSC quand il arrive au consommateur local.

Quels avantages économiques ?

Pour ce qui est des avantages économiques générés par l'écolabel MSC, certains pêcheurs disent qu'ils obtiennent de meilleurs prix sur le marché intérieur : 25 % de mieux sur le marché de Londres pour le bar anglais, de 30 à 50 % pour de petits producteurs australiens de perche dorée, mullet jaune, courbine australe et telline. L'Association des pêcheries américaines de germon (AAFA) fait état d'un gain de 35 % sur le prix à l'exportation vers le marché européen. Certaines pêcheries certifiées MSC parviennent à maintenir leur part de marché ou à l'améliorer. D'autres (saumon d'Alaska, par exemple) ont réussi à passer à des marchés à forte valeur ajoutée. La pêcherie de langouste d'Australie occidentale serait parvenue à utiliser le label MSC pour négocier une réduction de la taxe douanière imposée par

Les pêcheries certifiées appartiennent à 18 pays (États-Unis, Canada, 10 pays européens...)

de fond. Pour l'autre moitié, on utilise des engins divers : senne coulissante, senne danoise, filet maillant, trémail, ligne à main, palangre, bordigue, casier, râteau... Les navires utilisés dans les pêcheries certifiées vont des bateaux d'échouage du Royaume-Uni aux chalutiers norvégiens qui vont opérer dans l'Antarctique. L'espèce certifiée MSC la plus pêchée est le hareng (*Clupea harengus*), soit 1,4 million de tonnes et plus de 23 % de la production totale, suivi par le lieu de l'Alaska avec un peu plus de 1 million de

l'Union européenne. Les rapports d'évaluation citent également les avantages obtenus au Canada par des communautés de Premières Nations avec leur crevette et leur saumon MSC.

Pour ce qui est du coût financier de l'évaluation préalable, de l'évaluation complète, de la certification Chaîne de garantie d'origine et des audits annuels, peu d'informations sont rendues publiques. Les honoraires versés aux certificateurs restent une affaire confidentielle entre les intéressés. Dans certains cas, il arrive que les frais d'évaluation soient payés à partir d'une subvention publique ou le versement d'un organisme de bienfaisance.

Les pays en développement représentent 70 % de la production mondiale des pêches de capture maritimes, mais bien peu dans la production certifiée MSC : 188 000 tonnes, soit tout juste 3 %. Parmi leurs pêcheries certifiées MSC, citons le merlu du Cap (Afrique du Sud) pêché par des chalutiers industriels, la coquille Saint-Jacques de Patagonie (Argentine) pêchée par des chalutiers-usines, la palourde de Ben Tre (Vietnam) ramassée à la main.

Quels avantages les pêcheries artisanales retirent-elles du programme de certification MSC ? Le MSC essaie de certifier des pêches artisanales de pays en développement depuis 1996 (voir revue SAMUDRA n° 15, juillet 1996). L'unité de certification MSC ne fait pas la différence entre pêche artisanale et pêche industrielle. On peut cependant estimer qu'environ 345 000 tonnes (soit un peu moins de 6 % du tonnage total certifié) sont composées de poisson venant de la pêche artisanale, donc du poisson prélevé dans des rivières, des baies, des eaux côtières par des bateaux de moins de 10 m. Les engins utilisés peuvent être des filets, des lignes à main, des nasses boîtées, des casiers en filière, des lignes de traîne, des roues à poissons, des verveux, des râteaux...

Les pêcheries artisanales certifiées MSC concernent surtout le saumon rouge (sockeye), chum, chinook, coho et rose d'Alaska (287 000 tonnes), le saumon rose et chum des rivières de Russie (47 000 tonnes). Le saumon c'est donc 97 % de l'ensemble des pêcheries certifiées MSC



Madame Nga (au centre), ancienne directrice adjointe des Services de l'agriculture et du développement rural de Ben Tre, avec des membres de la coopérative sur le terrain

qu'on peut considérer comme faisant partie du secteur artisanal. Par ailleurs, dans les eaux côtières de Norvège, de petites quantités de maquereau, de cabillaud et d'églefin sont prises (au filet ou à la ligne) par des bateaux de moins de 10 m qui font partie d'une flottille composée à la fois de grands et de petits bateaux. Citons enfin la pêcherie de palourdes du Vietnam (9 000 tonnes), la seule pêcherie artisanale certifiée MSC d'un pays en développement.

Petites pêcheries tropicales

Le défi le plus important a été la certification des petites pêcheries en zone tropicale. La première pêcherie de ce type à recevoir la certification MSC dans un pays en développement a été la langouste de Baja California, Mexique, en 2005. Cette certification est arrivée à son terme en 2009, et une réévaluation est en cours. Pour le moment donc, la pêcherie de palourdes du Vietnam est la seule pêcherie tropicale certifiée aux normes MSC. Au Kerala, dans le sud de l'Inde, une initiative visant à certifier une flottille de petits bateaux d'échouage ciblant la sardinelle (*Sardinella longiceps*) suit son cours depuis 2008 sans qu'apparaisse à l'horizon le stade de l'évaluation complète. Depuis 2009, des tentatives de certification de pêches à la canne et à

NGUYEN DIEU THUY/WWF VIETNAM



Une adhérente de la coopérative de Ben Tre vérifiant son reçu.

la réévaluation de certaines pêcheries : lieu de l'Alaska (mer de Béring et îles aléoutiennes) aux États-Unis, saumon rouge (sockeye) de la Colombie britannique au Canada, krill et légine de l'océan Austral, hoki du Pacifique, cabillaud de la mer de Barents (Atlantique nord-est)... Notons que la pêche de saumon rouge a été certifiée MSC en 2010, deux ans après l'inscription de cette espèce sur la Liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

Objectifs atteints ?

Unilever, l'un des cofondateurs du MSC, semble s'être par la suite dissocié du MSC, après s'être engagé publiquement en 1996 à obtenir tout son poisson de sources durables à l'horizon 2005. Même en 2010, seulement 56 % du poisson vendu par Unilever en Europe provenait de sources certifiées MSC. Le 20 mars 2002, s'exprimant lors d'une conférence organisée par l'Association européenne des agences de communication et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), Chris Pomfret, alors directeur commercial des produits congelés Birds Eye Wall's de Unilever, regrettait qu'il restait à construire un pont entre les sentiments des gens en matière de durabilité et leurs habitudes d'achat réelles. Il ajoutait que le logo MSC était obscur pour la plupart des gens et ne motivait pas. Il contestait l'idée que la protection des ressources halieutiques dépend des habitudes d'achat. Le Rapport annuel d'Unilever pour 2008 (<http://annualreport08.unilever.com>) ne dit nulle part qu'il faut se procurer le poisson à des sources durables ; sur ce point, il est question seulement de thé et d'huile de palme. Walmart, le géant américain de la grande distribution, a maintenant décidé de passer à l'action pour occuper l'espace laissé par Unilever. En 2006, il s'était engagé à s'approvisionner, pour le marché américain, uniquement en produits de la mer sauvages ou congelés certifiés MSC à l'échéance 2011. Au bout de ses quatorze années d'existence, le MSC est-il parvenu, grâce à ses incitations économiques, à

la ligne à main des Maldives ont eu lieu, sans succès. À ce sujet, lors de la réunion à Rome du Comité des pêches (COFI) de la FAO en février 2011, la délégation de ce pays a exprimé des critiques à propos des procédures de certification et des coûts financiers qu'elles entraînent. La Méthode d'analyse des risques, développée par le MSC en 2008 pour aider les pêcheries disposant de peu de données scientifiques, notamment les pêcheries artisanales dans les pays en voie de développement, n'a débouché sur aucune certification de ce genre jusqu'à présent.

Le MSC se fait aussi mitrailler par des organisations écologistes (Greenpeace, Pew Environment Group, Oceana) à propos de l'évaluation, la certification ou

freiner dans une certaine mesure la crise due à la surexploitation et à l'épuisement des stocks halieutiques, comme c'était son objectif au moment de son lancement en 1996 ? À part quelques informations anecdotiques, nous ne connaissons pas grand-chose des avantages économiques qu'une certification MSC apporte réellement au producteur. Nous ne savons pas grand-chose non plus des coûts d'une certification pour les pêcheries. Nous ne pouvons donc pas dire si les avantages sont supérieurs aux coûts, du point de vue des producteurs.

Selon le rapport *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010* de la FAO, la proportion de stocks pleinement exploités, surexploités, épuisés ou en phase de reconstitution s'élevait à 85 % en 2008 ; elle était de 70 % en 1996 lorsque le MSC a été lancé. Avec l'augmentation spectaculaire du nombre de pêcheries certifiées MSC au cours des récentes années, peut-on affirmer que cet organisme est vraiment en train d'inverser les tendances en matière de surexploitation et d'épuisement des pêches mondiales ? C'est bien discutable. Le MSC impose de fortes obligations aux pêcheries certifiées pour qu'elles restent durables : c'est peut-être là son effet le plus important. On verra si la multiplication récente des certifications MSC durera. La plupart des pêcheries certifiables dans le cadre des normes MSC seront probablement bientôt épuisées. Quand des pêcheries mal gérées seront-elles capables de se ressaisir jusqu'à se conformer aux normes MSC ? Pour le moment on ne voit pas cela arriver, et c'est un bien gros problème pour le MSC.

Les normes de certification soulèvent de sérieux doutes quant à la méthodologie et la procédure MSC, particulièrement dans le cas des pêcheries tropicales multispécifiques. Alors que les pêcheries artisanales, notamment celles qui utilisent des engins sélectifs (pas de chalut) dans cet environnement, ne tirent guère d'avantages d'une certification MSC, un certain nombre de pêcheries industrielles (chalut) de zones tempérées et polaires ont été certifiées comme durables par le MSC. C'est paradoxal, car cela remet en cause la perception commune selon

laquelle le chalutage est une technique de pêche destructrice, à fort impact et que la pêche artisanale est durable, à faible impact.

L'expérience MSC crée l'impression que les stocks halieutiques sont bien gérés dans les pêcheries industrielles des eaux tempérées, qu'elles sont mal gérées dans les pêcheries tropicales. On verra dans quelle mesure les normes de certification MSC révisées de 2010 corrigeront ce problème. On verra comment seront évalués les aspects sociaux avec ces nouvelles normes (notamment en matière

On verra si la multiplication récente des certifications MSC durera.

de contexte culturel) et comment une pêcherie reconnaît les droits juridiques et coutumiers des communautés de pêche et les intérêts à long terme des populations qui dépendent de la pêche pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance.

Pour plus d'information



www.msc.org/fr?set_language=fr

Le Marine Stewardship Council

icsf.net/icsf2006/uploads/publications/dossier/pdf/english/issue_56/ALL.pdf

Les écolabels

msc.org/documentation/les-avantages-de-la-certification-msc

Les avantages de la certification MSC (pdf)

Un secteur bien en vue

La pêche artisanale a fait l'objet d'une attention spéciale lors de la dernière réunion du Comité des pêches de la FAO

Il y avait de toute évidence un parfum de pêche artisanale à la 29^{ème} session du Comité des pêches (COFI 29) de la FAO. Pour preuve de la chose, les États, qui examinaient le Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes, avaient aussi placé en bonne place sur la liste des priorités les intérêts du secteur artisanal

et d'élargir le débat quant au contenu et à la portée d'un tel instrument, le WFFP, le WFF, l'ICSF et le CIP ont organisé, le 3 février à l'heure de la pause déjeuner, une réunion parallèle dynamique qui précédait ainsi la discussion du point 10 de l'ordre du jour portant sur la pêche artisanale (voir encadré).

Les efforts de la société civile ont finalement débouché sur un succès nuancé. Au cours des discussions sur ce point 10, le COFI convenait que, étant donné l'importance du rôle joué par la pêche artisanale, la FAO devrait continuer à accorder une priorité à ce sous-secteur et veiller à ce qu'il apparaisse convenablement, notamment dans les forums internationaux qui traitent directement ou indirectement de ces pêches. Le COFI a approuvé également le développement d'un nouvel instrument international relatif à la pêche artisanale afin de compléter, sur la base des instruments pertinents déjà existants, le Code de conduite pour une pêche responsable.

Étant donné l'importance du rôle joué par la pêche artisanale, la FAO devrait continuer à accorder une priorité à ce sous-secteur...

dans les plans de gestion des pêches maritimes et continentales. Cet aspect était à la cinquième place en 2005, à la quatrième en 2007 et 2009, à la seconde cette fois. Les organismes régionaux des pêches ont également souligné qu'il faut tenir compte des intérêts des petits pêcheurs.

Une délégation forte de 25 personnes représentant des organisations de la pêche artisanale et de structures d'appui était présente : Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), Forum mondial des pêcheurs (WFF), Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), Comité international de planification (CIP) pour la souveraineté alimentaire. Elles avaient en vue l'adoption par le COFI d'un instrument international sur la pêche artisanale, une demande formulée depuis la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale qui s'était tenue à Bangkok, Thaïlande, en 2008 sur le thème *Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social*. Afin de trouver de nouveaux appuis

La position des pays

La proposition visant à développer un nouvel instrument a reçu le soutien d'une vingtaine de pays : Brésil, Norvège, Thaïlande, Afrique du Sud, Maroc, Namibie, Russie, Chili, Mauritanie, Indonésie, Oman, Mozambique, Afghanistan, Mexique, États-Unis d'Amérique, Angola, Algérie, Maurice, Cameroun, Côte d'Ivoire. Deux membres (Bangladesh et Maldives) ont exprimé des réserves à propos d'un tel instrument. Certains membres préconisaient aussi la création d'un sous-comité de la pêche artisanale. Plusieurs pays en développement ont souligné qu'il faudrait augmenter les financements pour les programmes d'aide aux pêches artisanales.

Cet article a été écrit par
Chandrika Sharma (icsf@icsf.net),
Secrétaire exécutive de l'ICSF

Sur la question des options ouvertes au COFI pour soutenir les pêches artisanales, les pays qui s'exprimaient ont évoqué divers aspects particuliers.

La Norvège a dit qu'elle appuyait le développement de directives internationales sur la pêche artisanale pour défendre les droits et intérêts des pêcheurs (y compris des femmes) et la mise en place d'un programme d'appui international. L'instrument envisagé pourrait s'inspirer des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par la FAO en 2004, et des Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles, qui sont en cours d'élaboration dans le cadre de la FAO.

La Russie accueillait favorablement l'idée d'un instrument relatif à la pêche artisanale, sous forme de recommandations volontaires notamment. Ces directives porteraient sur les droits sociaux et culturels et le développement économique fondés sur les principes inhérents aux droits humains, y compris les droits des peuples autochtones. Elles préciseraient les critères permettant de mieux définir la notion de pêche artisanale ; elles offriraient une protection pour les droits d'accès des peuples autochtones ; elles traiteraient également de pêche récréative et pêche côtière, de droit du travail, de sécurité en mer, d'engins de capture...

Le Brésil a dit qu'il était tout à fait en faveur d'un programme de soutien mondial à la pêche artisanale, en prenant pleinement en considération la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et les questions de genre. Toutes les initiatives visant à promouvoir le développement durable des pêches artisanales doivent se préoccuper aussi des problèmes de genre. Compte tenu de l'importance des pêches artisanales (y compris pour la préservation de l'environnement) et des situations de vulnérabilité particulière que connaissent les communautés qui en vivent, le Brésil s'est dit partisan d'un instrument international qui devrait prendre la forme d'un Plan d'action international (IPOA), car cela a plus de poids sur le plan politique, mais il reste ouvert à toute autre option jugée appropriée par le COFI.

L'Afrique du Sud a également soutenu le développement d'un instrument international négocié pour guider et gérer les pêches artisanales en complément du Code de conduite. Le COFI (et donc les Nations unies) disposerait ainsi d'un meilleur outil pour protéger les droits socio-économiques des petits pêcheurs, et en même temps contribuer à la lutte contre la pauvreté tout en favorisant une utilisation durable des ressources naturelles. L'Afrique du Sud a par ailleurs souhaité qu'un tel instrument soit élaboré avec la participation des parties concernées. La Thaïlande, appuyant l'idée d'un instrument international, a suggéré que le programme mondial de soutien à la pêche artisanale contienne des dispositions relatives au microcrédit et à l'assurance des bateaux. Le Chili a souligné le besoin d'amélioration de la gouvernance et de la transparence, et l'intérêt d'une approche écosystémique dans la pêche. Il s'est déclaré partisan d'un instrument international, en précisant qu'il ne faudrait pas tirer prétexte de la diversité des pêches artisanales pour ne rien faire. Le Mexique, évoquant l'importance d'une démarche participative dans la formation, l'organisation et la création d'emplois alternatifs, a dit qu'il faudrait apporter une aide pour la concrétisation effective des droits humains dans la pêche artisanale. Et les peuples autochtones devraient avoir un accès prioritaire aux ressources halieutiques. Le Mexique était aussi en faveur d'un instrument international (plutôt un IPOA) qui serait en corrélation

IISD/EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN



Pour compléter le Code de conduite pour une pêche responsable, la 29ème session du COFI s'est prononcée en faveur d'un instrument international sur la pêche artisanale

Beaucoup de monde à la petite réunion

L'événement parallèle organisé conjointement par le WFP, le WFF, l'ICSF et le CIP sur le thème *Ce que le COFI devrait faire : le point 10 de l'ordre du jour sur la pêche artisanale* a été bien suivi, c'est le moins qu'on puisse dire. Un panel composé de représentants du WFP, WFF et de l'ICSF a présenté les points de vue de la société civile sur les actions que devrait entreprendre le COFI pour soutenir la pêche artisanale. Il a plaidé vigoureusement en faveur d'un instrument international s'inspirant d'une démarche fondée sur les droits (économiques, sociaux, culturels, politiques, civils), avec une attention particulière pour les femmes. Dans ce panel il y avait aussi Rolf Willmann, du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, qui a présenté les propositions de la FAO sur un programme mondial de soutien à la pêche artisanale pour commentaires et informations en retour.

Peu après s'est ouvert le débat, auquel ont participé plusieurs délégations nationales (Inde, Mauritanie, Japon, UE, Brésil, Norvège, Espagne, États-Unis, Chili...). Il y avait également des représentants de l'Union africaine, de la Banque mondiale, d'organisations multilatérales et intergouvernementales, d'organisations professionnelles (pêcheurs, industrie de la pêche).

La plupart des pays en développement présents convenaient qu'un programme de travail mondial guidé par un instrument international soucieux de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire serait une bénédiction pour le développement des pêches artisanales de chez eux.

Le Chili a fait remarquer que ce secteur est très divers et complexe et qu'une telle

initiative exigerait une clarification de la nature des pêches artisanales. Les États-Unis ont dit qu'il ne faudrait pas fonder les politiques et les instruments concernant la pêche sur la taille des bateaux : « La taille est en fait un critère compliqué ». Certaines délégations s'interrogeaient sur le besoin d'un nouvel instrument. L'UE a fait une intervention particulièrement vigoureuse, disant que l'effort devait se porter au niveau national et régional pour mettre en œuvre les instruments déjà disponibles, qu'il fallait des politiques nationales visant à améliorer la vie des populations côtières. Ce point de vue a été contré par ceux qui estiment que les pêches artisanales ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent malgré tous les instruments déjà existants. Nombre de ces textes (notamment le Code de conduite pour une pêche responsable) n'accordent pas d'attention particulière aux pêches artisanales, a-t-on fait remarquer. De nouveaux défis apparaissent, un nouvel instrument s'impose pour y remédier.

Deux interventions passionnées ont été faites par des représentants de pêcheurs de France et d'Espagne. Le Français a accusé l'UE d'adopter une position rétrograde et incohérente ; l'Espagnol a dit que cet espace à la FAO ne devait pas se focaliser uniquement sur la pauvreté et la faim, que les pêches artisanales sont confrontées à de nombreux problèmes communs partout dans le monde et partagent une vision commune, qu'il est urgent que les pêcheurs artisans s'organisent. Les discussions à cet événement parallèle ont servi de précurseur au débat officiel du COFI en attirant l'attention sur les points de vue et les aspirations de la société civile et en faisant avancer l'idée d'un instrument international.

avec un plan national de soutien à la pêche artisanale.

L'Inde a déclaré que la pêche artisanale était le point le plus important de l'ordre du jour du COFI 29, tout en regrettant que l'idée de création d'un sous-comité comme plateforme exclusive de la pêche artisanale, exprimée lors du COFI 28, n'ait guère progressé. Sur la question d'un éventuel instrument international, elle a dit qu'il faudrait soigneusement préciser sa portée, et mis en garde contre la création d'obstacles au commerce. Elle a ajouté qu'il n'y faudrait pas insister

autre mesure sur les droits humains car les obligations dans ce domaine sont déjà exprimées dans les Constitutions de la plupart des pays. La République islamique d'Iran, favorable à la création d'un sous-comité de la pêche artisanale, a fait remarquer que trouver des solutions aux problèmes de la pêche artisanale n'était pas un exercice purement technique. Les Maldives, à cause de ce qui s'est passé avec un organisme de certification écologique tiers, se sentiraient mal à l'aise avec un instrument international, qui pourrait augmenter les coûts de production. Elles seraient donc en faveur d'un sous-comité de la pêche artisanale comme l'Inde. Et c'était aussi la position du Bangladesh.

La Nouvelle-Zélande a fait remarquer que si l'on insistait sur les droits humains, cela élargirait considérablement le mandat du COFI. Il faudrait se concentrer sur des questions de pêche, et aider la pêche artisanale à produire de la richesse et à sortir les gens de la pauvreté. À cette fin, on mettra en place des partenariats cohérents, en évitant le chevauchement des activités chez les donateurs. Il existe déjà plusieurs instruments dont on pourrait se servir pour soutenir les pêches artisanales. La Nouvelle-Zélande est tout au plus en faveur d'un chapitre supplémentaire dédié à la pêche artisanale dans le Code de conduite pour une pêche responsable. Le Costa Rica était également d'avis que les questions de droits humains outrepassent le mandat du COFI. S'exprimant au nom de sept États de l'Amérique centrale, le Salvador a dit qu'il fallait défendre les droits humains des gens de la pêche artisanale, comme cela a été mentionné dans les déclarations des ateliers consultatifs régionaux organisés par la FAO. Il a demandé des plans d'action régionaux en faveur de la pêche artisanale et des programmes spécifiques, y compris pour les pêches continentales. Il a aussi attiré l'attention sur les problèmes des peuples autochtones. Et le Venezuela a rappelé le besoin d'une démarche régionale, comme avec l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA).

Les États-Unis étaient d'accord pour qu'on accorde plus d'attention à la pêche artisanale tout en souhaitant plus de clarté sur ce qui la constitue : la taille des navires, par exemple, n'est pas un critère

suffisant. L'instrument international devrait être axé sur les pays en développement, avec l'attention qu'il convient aux aspects sociaux, économiques, culturels et l'approche fondée sur les droits. La planification et la gestion des risques et des catastrophes et les plans d'atténuation de la vulnérabilité de la pêche artisanale face au changement climatique sont également des thèmes importants. Plutôt qu'une modification du Code de conduite, les États-Unis préféreraient un IPOA ou des directives s'associant comme en annexe à ce texte. L'Union européenne a dit que la pêche artisanale est un important sous-secteur qui mérite une attention systématique, mais n'était pas convaincue de la nécessité d'un nouvel instrument international. Elle préférerait qu'on s'attache à bien mettre en œuvre les instruments déjà existants, le Code de conduite par exemple. Mais elle ne bloquera pas un éventuel consensus en faveur d'un instrument international sur les pêches artisanales pour les pays en développement.

Le Japon reconnaissait l'importance du secteur artisanal et dans les pays en développement et dans les pays développés, et qu'il était souvent défavorisé. Étant donné la diversité des contextes particuliers, il préconisait une démarche au cas par cas pour trouver des solutions aux problèmes de ce secteur. Il arrive que la pêche artisanale ait aussi des répercussions néfastes sur la ressource. Et il faut l'intégrer aux systèmes de gestion internationaux en veillant à la cohérence des politiques et en adoptant une approche partant de la base, via des modes de gestion participative par exemple. Le Canada a souligné l'importance de l'approche écosystémique et du concept de chaîne de valeur dans le secteur de la pêche, d'une intégration de la gestion du secteur artisanal dans une démarche globale. Et toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans le processus.

Après les interventions des États, Zoila Bustamante, Présidente de la CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili), a lu la déclaration de la société civile au nom du WFFP, du WFF, de l'ICSF et du CIP. Ce texte relève que plus de 20 pays étaient en faveur d'un instrument international sur la pêche artisanale pour compléter

le Code de conduite. Il devra guider les plans d'action régionaux et nationaux ; il devra avoir une portée mondiale et reconnaître les droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques des communautés de pêche à petite échelle, artisanale et autochtone. Cet instrument et le programme mondial de soutien à la pêche artisanale devront être élaborés et mis en œuvre en consultation avec la société civile. Cela contribuera fortement à assurer un avenir meilleur, plus digne à ces populations.

Suite aux interventions des États-Unis et de l'Union européenne, l'instrument international allait peut-être concerner essentiellement les pays en développement, ce qui préoccupait notamment les représentants de la pêche à petite échelle, artisanale et autochtone de l'Europe et du Canada. Les groupes de la société civile ont décidé de continuer à réclamer un instrument qui soit véritablement de portée mondiale et s'applique aussi aux situations de la pêche à petite échelle, artisanale et autochtone dans les pays du Nord.

Pour plus d'information



www.fao.org/cofi/cofi2011/fr/

COFI - 29ème session

www.iisd.ca/vol29/enb2905f.html

**COFI - compte-rendu par Le Bulletin
des négociations de la Terre**

LE TSUNAMI DU JAPON

Il a fait fuir le poisson

Le 11 mars 2011, jour où le tsunami frappait le Japon, des pêcheurs mexicains faisaient une pêche étonnante. On dit que c'est le tsunami qui poussait tout ce poisson vers eux. Des quantités de sardines, anchois, bars rayés, maquereaux déferlaient sur les côtes d'Acapulco, si serrés que cela ressemblait, vu de haut, à une nappe de pétrole. Tout heureux de l'aubaine, les pêcheurs se sont précipités dans leurs bateaux en bois pour se servir avec des seaux. Ils attribuaient cet étrange phénomène aux courants

inhabituels générés par le tsunami, mais les spécialistes doutent : « On serait tenté de faire le rapprochement, mais qui sait ? », remarque Rich Briggs qui travaille à l'Institut géologique des États-Unis.

Ce tsunami a détruit des ports : Minamisanriku, Misawa, Ofunato, Rikuzentakata, Hakodate. Et pas seulement au Japon : on dit que le port de pêche de Crescent City en Californie a également été détruit : 53 bateaux ont été endommagés, dont 15 qui ont coulé, a précisé Alexia Retallack, porte-parole

de la Direction de la pêche et de la chasse de Californie. La ville portait encore les stigmates du tsunami de 1964. Les dégâts au port de Santa Cruz sont évalués à plus de 22 millions d'euros. Il y avait là 58 bateaux de pêche commerciale qui n'ont pas pu sortir, a déclaré Lisa Ekers, directrice de la Direction portuaire de Santa Cruz.

Et les explosions et les fuites dans la centrale nucléaire de Fukushima font craindre aux consommateurs qu'il serait risqué de manger des produits de la mer

japonais à cause d'une possible contamination radioactive.

www.worldfishing.net/news101/japanese-tsunami-hits-fisheries

LIVRES

Words of the Lagoon: Fishing and Marine Lore in the Palau District of Micronesia. University of California Press, Californie, Johannes, R.E., 1981.

Words of the Lagoon retrace le travail de pionnier d'un spécialiste de la biologie marine dans la découverte, l'analyse et la conservation des connaissances des pêcheurs autochtones des îles de Palau en Micronésie.

Lorsque les gens de Palau sont en pêche, les manières des terriens n'ont plus cours. Des critiques sévères ou des *mots du lagon* (*tekoi l'chei*) peuvent être adressés par des hommes ou des enfants de n'importe quel rang à toute personne (y compris le chef) dont les efforts ne se révèlent pas à la hauteur sur les lieux de pêche. Dans ce contexte, personne (et qu'importe son rang) ne doit se sentir offensé par ces paroles.

La sensibilité remarquable des gens de Palau aux phénomènes écologiques du milieu marin et leurs antiques méthodes de conservation de la ressource (qui inspirent depuis peu les sociétés industrielles) se fondent sur les valeurs traditionnelles décrites dans *Words of the Lagoon*.

VERBATIM

J'étais accro comme à une chose qui semblait couler sans arrêt d'une bouteille.

Je chantais pour moi,
La mer, la mer, cette vieille folle de mer noire.

—DIANE WILSON
IN "AN UNREASONABLE WOMAN"

PROFIL ORGANISATIONNEL

50

La Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale

Malgré son importance sur le plan économique, social et culturel en Afrique, la pêche artisanale demeure le parent pauvre des politiques de développement. Le pillage des ressources à travers la pêche illicite non contrôlée non réglementée met aujourd'hui en péril la survie des communautés de pêcheurs et constitue l'une des plus grandes menaces pour l'avenir des générations futures.

Des organisations de professionnels se constituent dans différents pays mais sans avoir à elles seules la capacité d'arrêter ce fléau et d'influencer les politiques de pêche. C'est ainsi que, conscient des problèmes du secteur et de l'urgence des solutions à apporter, et après plusieurs années de dialogue entre des organisations professionnelles des pêches artisanales de Mauritanie, Sénégal et Guinée, un groupe s'est constitué et a pris l'initiative d'aller vers une Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) qui est née en mars 2010 à Banjul, Gambie. Les membres

fondateurs sont des hommes et des femmes qui représentent les structures nationales du secteur artisanal des pays suivants : Sénégal, Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau, Guinée, Cap-Vert, Sierra Leone, Liberia, Togo, Côte d'Ivoire.

La CAOPA a but objectif d'impulser une dynamique africaine de développement de la pêche et valoriser la ressource pour le bien-être des communautés de pêche artisanale. Elle défend les intérêts matériels et moraux des organisations affiliées. Leur légitimité dans ce rôle est reconnue par les gouvernements et les institutions nationales

implication dans la prise de décision.

La CAOPA entend être une force de proposition face aux États et à tous les autres partenaires nationaux et internationaux du développement. En septembre 2010, ses membres ont participé en tant qu'observateurs à la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture, organisée à Banjul par le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). Ces efforts ont été poursuivis en 2011 avec la participation d'une délégation de la CAOPA au Comité des pêches de la FAO, où elle a assisté à des séances d'information quotidiennes prévues par le NEPAD pour les délégations africaines. La CAOPA a également pris part au Forum social mondial de Dakar, où elle coorganisait un événement parallèle sur le thème Pêche et sécurité alimentaire et a présenté les points de vue de ses membres sur les investissements étrangers directs dans la pêche lors d'une réunion consacrée à l'accaparement de la mer.



et internationales. Elles s'impliquent dans la définition des politiques pour une pêche responsable et durable qui contribue à la lutte contre la pauvreté mais également pour une amélioration des conditions de travail des femmes et de leur

SOFIA 2010

La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture

Selon *SOFIA 2010*, les pêches de capture et l'aquaculture ont produit en 2008 environ 142 millions de tonnes de poissons, dont 115 millions de tonnes destinées à la consommation humaine, soit une offre apparente par habitant de 17 kg de poissons (équivalent poids vif), ce qui représente un record absolu. L'aquaculture a assuré 46 % des disponibilités totales, soit un peu moins que ce qui était annoncé dans *SOFIA 2008*, en raison d'une forte révision à la baisse des statistiques concernant la production des pêches de capture et de l'aquaculture de la Chine, mais cette proportion reste en hausse par rapport aux 43 % de 2006. Les disponibilités par habitant, hors Chine, sont restées assez statiques ces dernières années, la croissance des disponibilités de l'aquaculture ayant compensé la légère baisse de production des pêches de capture et la croissance démographique. En 2008, les disponibilités de poissons par habitant, hors Chine, étaient estimées à 13,7 kg.

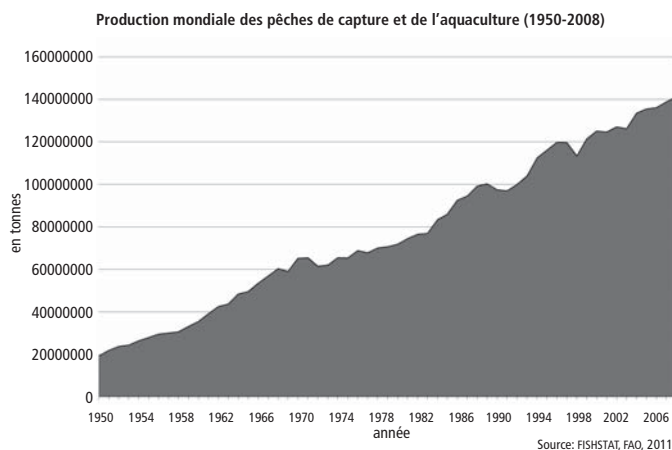
En 2007, la population mondiale tirait du poisson 15,7 % de l'ensemble de ses apports en protéines d'origine animale et 6,1 % de sa consommation totale de protéines. À l'échelle mondiale, le poisson a assuré à plus de 1,5 milliard de personnes près de 20 % de leurs apports moyens en protéines d'origine animale et à 3,0 milliards de personnes, 15 % de leurs apports en protéines d'origine animale. En 2007, les disponibilités moyennes apparentes de poisson étaient de 15,1 kg par personne et par an dans les pays en développement et de 14,4 kg dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Dans les PFRDV, où la consommation de protéines d'origine animale est relativement faible, le poisson contribue de manière appréciable à l'apport total en protéines d'origine animale (jusqu'à hauteur de 20,1 %), et sa contribution est probablement sous-estimée dans les statistiques officielles, qui ne prennent pas pleinement en compte la production des pêches artisanales et de subsistance.

La Chine reste de loin le plus grand producteur de poissons,

avec une production de 47,5 millions de tonnes en 2008 (dont 32,7 millions de tonnes provenant de l'aquaculture et 14,8 millions de tonnes des pêches de capture). Ces chiffres ont été obtenus en appliquant la méthodologie statistique révisée, adoptée par la Chine en 2008 pour toutes les statistiques de production se référant à

valeur de 98,4 milliards de dollars EU. Quant à la production de plantes aquatiques, qui s'élevait à 15,8 millions de tonnes en 2008 (équivalent poids vif), pour une valeur de 7,4 milliards de dollars EU, elle a augmenté, en poids, de près de 8 % par an en moyenne depuis 1970.

Des millions de personnes tirent leurs revenus et leurs



l'aquaculture et aux pêches de capture ; la méthodologie a été appliquée aux statistiques à partir de 2006. Cette révision a été effectuée sur la base des résultats du Recensement national de l'agriculture lancé par la Chine en 2006, qui contenait pour la première fois des questions ayant trait à la production halieutique, et en fonction des résultats de différentes enquêtes pilotes par sondage, réalisées souvent avec la collaboration de la FAO.

En 2008, la production mondiale des pêches de capture se chiffrait à environ 90 millions de tonnes, pour une première valeur marchande estimée à 93,9 milliards de dollars EU, y compris 80 millions de tonnes provenant de la pêche en mer et 10 millions de tonnes de la pêche dans les eaux intérieures. En 2008, la Chine, le Pérou et l'Indonésie étaient les plus grands producteurs. La Chine restait de loin le principal producteur, avec une production d'environ 15 millions de tonnes. La production aquacole (à l'exclusion des plantes aquatiques), qui représentait moins de 1 million de tonnes au début des années 1950, se chiffrait à 52,5 millions de tonnes en 2008, pour une

moyens d'existence du secteur halieutique dans le monde entier. Dans les trois dernières décennies, l'emploi a fortement augmenté dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, à un taux moyen de 3,6 % par an depuis 1980. On estime que 44,9 millions de personnes travaillent directement, à plein temps ou, plus souvent, à temps partiel, dans les pêches de capture ou l'aquaculture, et au moins 12 % d'entre elles sont des femmes. Ces effectifs ont augmenté de 167 % par rapport aux 16,7 millions de personnes engagées dans ce secteur en 1980. On estime également que pour chaque personne employée dans le secteur primaire des pêches et de l'aquaculture, trois emplois sont créés dans des activités secondaires, y compris les activités après capture, pour un total de plus de 180 millions d'emplois dans l'ensemble de la filière.

De plus, chaque travailleur a, en moyenne, trois personnes à charge ou membres de la famille. On peut donc dire que les secteurs primaire et secondaire appuient les moyens d'existence d'environ 540 millions de personnes au total, soit 8,0 % de la population

mondiale. Des emplois ont été créés plus rapidement dans le secteur des pêches que dans l'agriculture traditionnelle, à un rythme supérieur à la croissance démographique. En 2008, 85,5 % des pêcheurs et aquaculteurs étaient concentrés en Asie, suivie de l'Afrique (9,3 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (2,9 %), de l'Europe (1,4 %), de l'Amérique du Nord (0,7 %) et de l'Océanie (0,1 %). C'est en Chine que l'on trouve le plus grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs, ceux-ci représentant un tiers du total mondial. En 2008, on recensait en Chine 13,3 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs, dont 8,5 millions engagés à plein temps. L'Inde et l'Indonésie étaient, en 2008, d'autres pays où travaillaient un assez grand nombre de pêcheurs et d'aquaculteurs.

Il apparaît, à la lumière des analyses, que la flotte de pêche mondiale est composée d'environ 4,3 millions de bateaux et que ce chiffre n'a guère augmenté par rapport à une estimation faite par la FAO il y a dix ans. Environ 59 % de ces bateaux sont équipés de moteurs, les 41 % restants étant des embarcations traditionnelles à voiles ou à rames, concentrées principalement en Asie (77 %) et en Afrique (20 %). Ces embarcations non motorisées pêchent d'habitude le long des côtes et dans les eaux intérieures. La part d'embarcations non motorisées a baissé d'environ 4 % par rapport à l'estimation réalisée en 1998. La vaste majorité de tous les bateaux de pêche à moteur est concentrée en Asie (75 %), le reste étant réparti entre l'Amérique latine et les Caraïbes (8 %), l'Afrique (7 %) et l'Europe (4 %). La proportion de pays où le nombre de bateaux a baissé ou est resté stationnaire (35 %) est supérieure à celle des pays où il a augmenté (29 %). En Europe, 53 % des pays ont réduit leur flotte de pêche et seulement 19 % l'ont augmentée.

La plupart des stocks des dix principales espèces pêchées, qui représentent en volume 30 % environ du total des pêches de capture mondiales en mer,

./...

SOFIA 2010 ...suite

sont pleinement exploités. Les deux principaux stocks d'anchois du Pérou (*Engraulis ringens*) dans le Pacifique Sud-Est et les stocks de lieux de l'Alaska (*Theragra chalcogramma*) dans le Pacifique Nord et de merlans bleus (*Micromesistius poutassou*) dans l'Atlantique sont pleinement exploités. Plusieurs stocks de harengs de l'Atlantique (*Clupea harengus*) sont pleinement exploités, mais certains sont épuisés. On estime que les stocks d'anchois japonais (*Engraulis japonicus*), dans le Pacifique Nord-Ouest, et de chinchards du Chili (*Trachurus murphyi*), dans le Pacifique Sud-Est, sont pleinement exploités. Il existe peut-être des possibilités limitées d'expansion pour quelques stocks de maquereaux espagnols (*Scomber japonicus*), qui font l'objet d'une exploitation modérée dans le Pacifique Est, alors que le stock du Pacifique Nord-Ouest serait, selon les estimations, en phase de reconstitution. En 2008, le stock de poissons-sabres (*Trichiurus lepturus*) serait surexploité dans la principale zone de pêche du Pacifique Nord-Ouest. La plupart des 23 stocks de thons sont pleinement exploités (peut-être jusqu'à 60 %), certains sont surexploités ou épuisés (peut-être jusqu'à 35 %), et seuls quelques-uns seraient sous-exploités (bonite principalement).

FLASHBACK

Éditorial du n° 1 de la revue SAMUDRA

À l'aube de 1988 naît ce petit trait-d'union destiné à unir tous ceux et celles qui se sentent concernés par le sort des travailleurs et travailleuses du poisson : petits pêcheurs, transformateurs, vendeurs, petits mareyeurs, etc... Tout un groupe humain souvent marginalisé, mais si important pour le Tiers-Monde et l'Humanité !

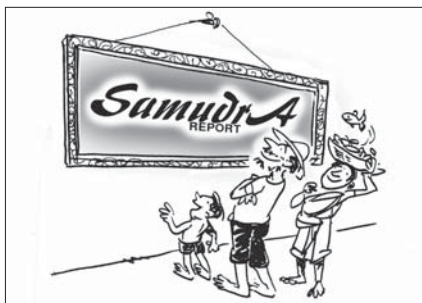
Nous ne sommes pas une « super organisation » mais simplement un réseau d'appui dans 18 pays !

Ce premier numéro de SAMUDRA

REPORT est fortement « indien ». Impossible de cacher que c'est là que nous sommes nés sur les plages chaudes du Kérala. Mais patience ! La prochaine fois, nous serons « africains » puis « latino-américains ».

À toutes et à tous, bonne année nouvelle et bon poisson !

—Pierre Gillet, 15 mars 1988



INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Vidéos/films

Heading Troubled Waters

Réalisé et filmé par Himanshu Malhotra, produit par la Réserve de biosphère du golfe de Mannar (GOMBR) et le PNUD-GEF

Ce film montre l'importance du projet de *Conservation et d'utilisation durable de la biodiversité côtière de la Réserve de biosphère du golfe de Mannar* qui dépend du PNUD-GEF/FEM et dont le GOMBR Trust est l'organe d'exécution. On y voit la richesse de la diversité biologique de cette région et les menaces qui pèsent sur elle à cause de certaines pratiques de pêche, et aussi les succès de ce projet en matière de protection, de recherche et d'emplois alternatifs.

Bio-cultural Community Protocols

Produit par le PNUD et Natural Justice

Ce documentaire rassemble des éléments relatifs aux démarches fondées sur les droits en matière de conservation, d'utilisation coutumière des ressources biologiques et de bien-être des populations.

Publications

Putting into Practice an Ecosystem Approach to Managing Sea Cucumber Fisheries. Rome, FAO. 2010. 81 p.

Plus de 60 espèces d'holothuries (bêches-de-mer, concombres de mer) sont récoltées par la pêche artisanale ou industrielle dans une quarantaine de pays. Cette ressource placée vers le bas de la chaîne alimentaire joue un rôle important dans le recyclage des nutriments et la santé des sédiments du milieu marin. Dans la plupart des pays, comme la bêche-de-mer est facile à capturer et biologiquement vulnérable, elle est souvent surexploitée, parfois jusqu'à l'effondrement des stocks locaux. Ce document résume les principes généraux de la gestion de cette ressource et définit un cadre approprié pour élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion.

Fisheries in Sri Lanka: Anthropological and Biological Aspects. Volume 1: Anthropology of Fishing in Sri Lanka, K. Sivasubramaniam. Kumaran Book House. Chennai. 2009.

Cette série traite de l'arrivée d'immigrants au Sri Lanka, de leur établissement dans les régions côtières et dans l'intérieur, de leur contribution à la formation des communautés de pêche du pays. Il décrit les origines et le parcours de ces gens, leurs points de débarquement connus et le développement de localités de pêcheurs. On a essayé d'identifier dans la mesure du possible l'appartenance raciale, ethnique, religieuse, de caste et de clan, et aussi les autres facteurs qui ont incité ces populations à vivre d'activités de pêche. Les vagues successives d'immigrants venues de certaines régions côtières de l'Inde ont apporté différentes méthodes de pêche, ce qui a donné lieu à la diversité des technologies suivant les districts.

ANNONCES

RÉUNIONS

Processus consultatif officieux des Nations unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, 12ème réunion, New York
20-24 juin 2011

Conformément au paragraphe 228 et 231 de la résolution 65/37 (7 décembre 2010) de l'Assemblée générale des Nations unies dans ses délibérations relatives au Rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, le Processus

consultatif fera porter ses débats sur « la contribution à l'évaluation, dans le contexte de la Conférence des Nations unies sur le développement durable, des progrès réalisés à ce jour et des lacunes subsistantes dans la mise en œuvre des conclusions des grands sommets sur le développement durable, et sur la façon de traiter les nouveaux défis émergents ».

Conférence ASEAN-SEAFDEC Du poisson pour la population

2020 : s'adapter à un environnement en mutation, Bangkok, Thaïlande
13-17 juin 2011

Il s'agit de développer la Résolution et le Plan d'action de la décennie sur la pêche durable et la sécurité alimentaire dans la région de l'ASEAN pour traiter les problèmes des pêches, notamment tout ce qui peut gêner leur contribution à la sécurité alimentaire.

www.ffp2020.org

SITE INTERNET

Les femmes, l'égalité des sexes et le changement climatique
www.un.org/womenwatch/feature/climate_change

WomenWatch est la passerelle d'accès à l'information et aux ressources en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes au sein du système des Nations unies, notamment l'entité ONU Femmes, le Secrétariat et les commissions régionales.



Citation littéraire

*L*e soleil éclaire la colline derrière, le brouillard se lève sur le chenal devant.
 Pousse le bateau, pousse le bateau !
 La marée du soir est partie, la marée du matin arrive.
 Chigukch'ong, chigukch'ong, oshwa !
 Sur la rive, des fleurs sauvages s'étirent vers le village au loin.
 Un nouveau jour s'échauffe, le gros poisson nage près de la surface.
 Lève l'ancre, lève l'ancre !
 Par deux ou trois les mouettes montent, se laissent glisser et repartent.
 Chigukch'ong, chigukch'ong, oshwa !
 Les cannes sont prêtes, où avons-nous mis la bouteille de vin ?
 De l'est vient un vent soudain ; il ride la surface de l'eau.
 Hisse la voile, hisse la voile :
 Il est temps de quitter l'est du lac pour tenter notre chance à l'ouest.
 Chigukch'ong, chigukch'ong, oshwa !

—Yun Sondo
 poète coréen (1587-1671)

